



# SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

MATTHIEU GHILARDI

## ÉTUDIER L'HIER POUR COMPRENDRE DEMAIN P6

1,60€



NICOLAS PAGNOL

L'HÉRITIER

P32

ÉDITO P3 • OPINION P4

EMPLOI P5 • INITIATIVE P8 • XYLELLA P10

SITES SEVESO P 28 • BIODIVERSITÉ À BASTIA P29

BRÈVES P30 • SÉLECTION SORTIES P34

ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ILS M'ONT L'AIR  
BIEN ÉNERVÉS, EUX.

ATTENDS QU'ON  
FINISSE DE FONDRE,  
ÇA VA LES CALMER.

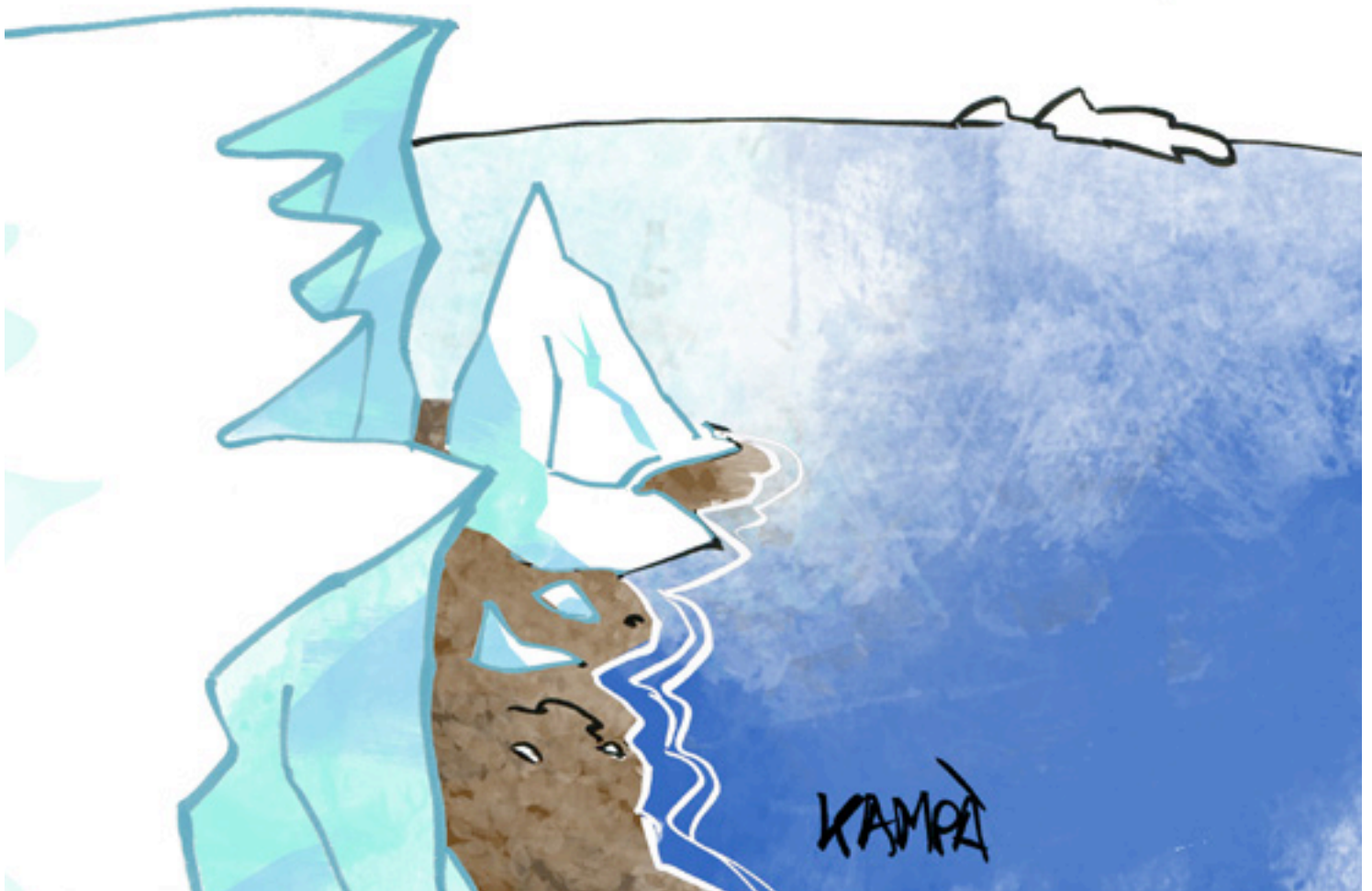
LE VOILE!

IMBÉCILES!

QUOTAS!

FALLAIT PAS  
DIVORCER!

LE CHÔMEUR  
TOUCHE PLUS  
QUAND IL  
S'INSCRIT!





## SOMMAIRE

OPINION

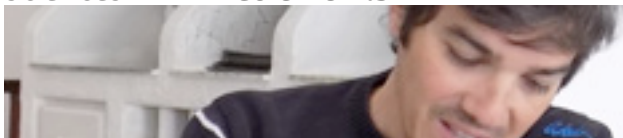
P4

EMPLOI

P5

SCIENCES **MATTHIEU GHILARDI**

P6

INITIATIVE **CENTRALE CORSE BIO**

P8

XYLELLA **2<sup>E</sup> CONFÉRENCE EUROPÉENNE**

P10

ANNONCES LÉGALES

P11

POLITIQUE **ACCIDENTS INDUSTRIELS**

P28

ENVIRONNEMENT **BIODIVERSITÉ À BASTIA**

P29

BRÈVES

P30

INTERVIEW **NICOLAS PAGNOL, L'HÉRITIER**

P32



SÉLECTION DE SORTIES

P34

**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Bonifacio ou le Sartenaï?

**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

**Vous** souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?

**L'ICN recherche  
ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

## A piena

L'episodii di gattivu tempu ditti « eccezzionali » si suvitani è s'assumigliani... S'è a Corsica ùn avia più vistu guasgi una goccia d'acqua dipoi simani è simani sicondu i lochi, mamma natura s'hè richjappata a dumenicata scorsa ! I nivelli sò cullati abbastanza in furia, ciò chì hà inghjinnatu calchi disgrastu ind'è cummerci o particolari, frà altru in Aiacciu, ch'ellu s'ighi in u centru di a cità, o ancu inde i quartieri chì portani bè u so nomu, com'è i Canni, i Paduli è i Salini... Puru s'ellu ùn s'hè custatatu danni sprupusitati nant'à u spaziu publicu, ùn si pò cà rimarcà, aldilà di u carattaru strasurdinariu di u fenomenu meteorologicu, a mancanza d'efficacità di certi dispositivi. Parlemi di sicuru di i famosi « conchi » pà ritena l'acqua, chì ani dumandatu mesi è mesi di travaghji ripetuti. Ci voli à di chì a saturazioni hè stata tocca prestu. S'ellu pari cumplicatu di cuntenu a collara di l'elementi chì si poni scatinà quand'elli l'ani dicisa, ci saria da dumandassi, in quantu cà simplici cittadini, s'è tuttu hè statu fattu d'una manera curretta pà francassi d'un scempiu com'è quillu campatu à a fini di u mesi di maghju 2008 in a Cità imperiali. Senza rimetta oramai troppu in causa i scelti urbanistichi di tant'anni fà, induv'ellu s'hè custruitu senza rifletta massi inde lochi umidi, inundevuli è fragili, si pudaria pruvà, oramai, d'ùn ripeta i sbagli di u passatu, è d'avanzà cù ideï assestati è à longu andà. Quand'ellu si pensa à a crescita annuali di pupulazioni di a Corsica grazia, soprattutto, à a ghjunta di parsoni da u fora à millai, ùn s'ampara nulla, saria una bona di pinsà à un sviluppu ammaistratu à u nivellu di i custruzioni d'alloghji futuri. À quattru mesi di un'alizzioni municipali, è com'ellu si sà chì ogni tema appena pulemicu pò essa sfruttatu à più pudè da ogni candidatu pussibili, stu sughjettu si duvaria ritruvà in cori di a campagna à vena inde i discorsi di l'uppunenti à a maghjuria municipali, ch'elli s'ighini avversarii di sempri o anziani « amicacci » pronti à cambià senza difficultà di vesta o di baretta... ■ **Santu CASANOVA**

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™**

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : Paul Aurelli (06 86 69 70 99)  
journal@icn-presse.corsica

**BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION**

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr  
• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

**BUREAU DE BASTIA** 1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40  
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92  
• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

**CorsicaPress Éditions SAS**

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95  
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés : PA, AG, JFA, GA, PLO.

**IMPRIMERIE** AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia  
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale  
Fondateur Louis Rioni



## H U M E U R

## Douter du doute

La méthode Zemmourienne, c'est utiliser le doute pour rallier à sa cause les plus méfiants, les déçus de la République et mieux contenter xénophobes et autres révisionnistes qui déversent acrimonies et insultes sur ceux qui protestent non pas contre la liberté d'opinion d'un homme qui se considère comme un prédicateur d'une «*France en péril de désagrégation*» mais, qui alertent sur le privilège qui lui est accordé de développer librement et sans filtre des idées extrémistes et ses appels à une révolte blanche.

Éric Zemmour en véritable ad/orateur de la suspicion, tendance complotiste et non socratique, bénéficie depuis longtemps de l'éclairage médiatique. Alors pourquoi s'étonner du rapprochement entre CNews en quête d'audience et ce polémiste à la recherche de tribunes pour déverser ses diatribes fielleuses et sa lecture clivée du monde malgré sa condamnation définitive par la Cour de Cassation pour provocation à la haine raciale?

*Face à l'info* n'est qu'une arène où s'affrontent verbalement Zemmour et son contradicteur face à une animatrice qui arbitre peu ou pas puisque le scénario de ce programme impose aux duellistes l'impossibilité de palabrer sereinement et exclut ipso facto du débat les principaux intéressés: juifs français déportés sous le gouvernement de Vichy, témoins des massacres du régime syrien, homosexuels, femmes et autres minorités.

Peut-on réellement penser que ce face à Zemmour, et non face à l'info, permet ce nécessaire doute pour cheminer vers la connaissance du monde et de soi? Le doute sur la finalité de ce show est-il permis quand l'invité, permanent, bénéficie de quatre heures par semaine pour développer et banaliser un discours déjà jugé plusieurs fois comme dangereux?

Alors s'il est bon de douter pour s'affranchir, je préfère encore personnellement, tel Anatole France, *douter du doute* et errer sur d'autres sentiers moins nauséabonds. ■

Dominique PIETRI

## LIBERTÉ L'ÉTERNEL RETOUR

**La grippe est annoncée pour bientôt.** Le retour du manuvalls aussi. Que la vaccination et Dieu, souverain alexipharmaque pour les cas désespérés, nous viennent en aide. La grippe fut espagnole par le passé. Le manuvalls est franco-espagnol. Avec, parfois de nos jours, à Barcelone, une tendance Franco plus marquée. La grippe c'est, selon l'Inserm, 4000 à 6000 morts par an, en France. Ce qui, sans totalement dégraisser le mammoth, permet bon an mal de substantielles économies en supprimant diplodocus et ptérodactyles aussi inutiles que coûteux. Le manuvalls? Il n'existe pas de par le monde de statistique de morbidité ou de mortalité fiables sur un tel sujet. Les virus de type A et B à ARN sont tenus pour être responsables de la grippe. Pour le manuvalls, l'agent pathogène se nomme, poétiquement, «*la nostalgie du pouvoir*». Le manuvalls, pour son avancée en matière de recherches très poussées, ne connaît pas de difficultés budgétaires. Le financement de la recherche contre la grippe est réduit à la portion congrue. En cas de grippe bénigne, l'éviction moyenne est de six jours. Pour ce qui concerne le manuvalls, il n'existe pas de cas bénins. La prévention consiste à fuir vite, loin et longtemps. L'isolement de personnes tombées sous les coups du manuvalls peut être de l'ordre de plusieurs années et, faute de ne pouvoir recourir à l'amputation, son éradication n'est pas pour demain. La grippe est une pandémie connue depuis l'Antiquité. Le manuvalls nous est venu dans le marsupium du progrès. Avec la notion de côlon irritable, le papier crépon et le protège-slip à usage unique. La grippe frappe toutes les classes sociales. Le manuvalls épargne les plus aisées. Il évolue de façon erratique: demain à Cuba, latitude où il pourrait donner sa pleine mesure, il pourrait tout autant flamber au Chili sous l'influence méphitique d'un souffle pinochet. Un vent nauséabond réputé pour diffuser des miasmes de peste brune. Il pourrait, ce manuvalls, tant il est polymorphe, s'incruster à Hong Kong en dépit de l'usage de parapluies brandis de façon plus incantatoire qu'efficace. Par contre, tout semble indiquer que cet hiver les Kurdes de Syrie ne seront pas contaminés par l'implantation de ce moderne fléau en leurs terres brûlées. Cela tiendrait à l'effet bouclier et dissuasif de frappes aériennes chirurgicales capables de désintégrer un embryon de morpion tapi dans le string d'un monsignore romain ou dans le calfouette d'un iman sunnite. Toutefois, l'émergence d'un mutant dit «*manu de 2<sup>e</sup> génération*», à la virulence insoupçonnable, ne peut être écartée. Ceci, dit en passant... Comme passe et va la vie avec, et c'est heureux, son cortège de petites joies. Telles, les épousailles du prince Jean-Christophe Napoléon le 19/10/2019, avec la comtesse Olympia d'Arco Zinneberg. Une descendante de l'épouse de son aïeul Napoléon Ier, Marie-Louise d'Autriche. Le mariage de leurs ancêtres était parti en quenouille. Terme impropre nous le savons. Mais bien plus poli que l'emploi d'une autre rime en ouille. Avec ou sans le recours à la PMA, souhaitons à ce couple beaucoup de petits Bonaparte. Stéphane Bern fut de la récente cérémonie. Il porte bien l'habit. Quel régal pour les yeux. Un sucre d'orge de prix enrobé dans un habit vintage qui lui allait à ravir! Face à tant de classe, d'élégance naturelle de savoir vivre consommé, on se demande pourquoi une personne pourvue d'un authentique pedigree royal ou impérial ne l'a jamais demandé en mariage. Mais on ne sait pas tout. Le gentil Stéphane, modeste comme son habitude, a peut-être refusé poliment. Des pue-la sueur veulent voir dans ce supposé manque de discernement de la noblesse de robe, de sous cape ou d'épée émoussée, un signe évident de décadence! Mais quand donc se décidera t-on à retirer le droit d'expression accordé, malencontreusement un soir d'orage, aux manants? ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

**IL FALLAIT LE DIRE** «*Qu'est-ce qu'elle a fait pour se retrouver au Smic? Est-ce qu'elle a bien travaillé à l'école? Est-ce qu'elle a suivi des études? Et puis si on est au Smic, il faut peut-être pas divorcer. À un moment donné, quand on se rajoute des difficultés sur des difficultés, et des boulets sur des boulets, on se retrouve dans des problèmes. (.) Je ne dis pas que c'est forcément elle qui a divorcé (...- mais à un moment donné, on assure ses arrières aussi.*»

Ainsi parlait **Julie Graziani**, dont j'avoue avoir découvert l'existence -ainsi que celle du média dont elle serait éditorialiste- à cette occasion. Et dont, pourquoi le cacher, je serais ravie, et même soulagée - voire exonerée, comme on dit dans le jargon médical - de l'oublier très vite. Le commentaire, éruptif le 4 novembre sur LCI, visait une mère isolée smicarde, qui avait eu le front de tenter d'expliquer ses difficultés à Emmanuel Macron. S'il est infect, il a cependant le mérite de me conforter dans l'idée qu'il est des femmes (bien sous tous rapports, naturellement) pour qui le mariage et sa pérennité ne sont rien d'autre qu'une forme de prostitution. Quand bien même elle se parerait d'un col Claudine immaculé... ■ **Elisabeth MILLELIRI**

## CHÔMAGE

# LE VERT EST MIS

**Pour le 3<sup>e</sup> trimestre consécutif, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi Corse est en recul.**

**Le nombre moyen de reprises d'emploi déclarées sur ce trimestre est de 1160 tandis qu'on dénombre une moyenne de 1200 inscriptions pour fin de contrat.**

Pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2019, en France métropolitaine, le nombre moyen de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C diminue de 0,9% sur un trimestre et de 1,9% sur un an; le nombre d'inscrits en catégorie A baissant pour sa part de 0,4% sur ce trimestre et de 2,4% sur un an. Une décline également constatée dans la plupart des départements et régions d'Outre-mer (hors Mayotte) qui, prises ensemble, affichent des baisses trimestrielles de 1,2% pour les demandeurs de catégorie A et de 1% pour l'ensemble A,B,C (avec toutefois des hausses de 0,3% et 0,6% en Martinique). «*Ça va mieux*», donc, comme aimait à le dire un ex-Président normal. Certaines régions métropolitaines présentent cela dit des chiffres plus prometteurs que d'autres. La Corse est de celles-là: alors que l'Île-de-France voit une légère hausse trimestrielle des inscrits en catégories A (0,5%) et A,B,C (0,1%), l'île enregistre pour sa part des baisses de 2,4% et 2,5%. Et, pour le 3<sup>e</sup> trimestre consécutif, les chiffres de Pôle emploi Corse sont dans le vert

Si, comme on peut l'observer depuis plusieurs années, l'effectif total des demandeurs d'emploi, après avoir entamé une baisse au printemps, repart à la hausse en septembre 2019 (21540 personnes, contre 20090 en août et 20130 en juillet), ce 3<sup>e</sup> trimestre 2019 voit la baisse du nombre d'inscrits sur un an s'établir à 5,2% pour les catégories A, B, C comme pour les seules catégories A.

Cette tendance baissière est constatée, pour les catégories A, aussi bien en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse, où elle est plus marquée [ - 3,2% sur le trimestre et - 6,3% sur un an contre - 1,6% et - 4%]. Quant aux évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C; elles se situent entre - 3% en Haute-Corse et - 2% en Corse-du-Sud sur un trimestre et, sur un an, entre - 6,1% pour la Haute-Corse et - 4,3% pour la Corse-du-Sud. Concernant les tranches d'âge, en catégorie A, les baisses les plus marquées portent sur les personnes âgées de 25 à 49 ans [ - 3,2% sur un trimestre et - 6,5% sur un an], pour les femmes comme pour les hommes, puis celles âgées de 50 ans ou plus [-2,9% sur un trimestre - 4,7% sur un an].

Reste à voir si cette diminution des effectifs inscrits est à mettre sur le compte d'un retour à l'emploi. Dans 37,9% des motifs de sortie, c'est bel et bien le cas et les sorties de Pôle emploi Corse motivées par une reprise d'emploi déclarée progressent de 2,7% sur le trimestre et de 11,5% sur un an. À noter que sur l'ensemble des régions métropolitaines, les sorties pour reprise d'emploi représentent une moyenne de 21,1%, avec une évolution de +5,3% sur le trimestre et de +7,4% sur un an. Au plan régional comme national, les entrées en stage ou en formation constituent 10,8% des motifs de sortie: sur un an, elles augmentent de 15,8% sur l'ensemble métropolitain et de 22,2% en Corse. Le cumul des cessations d'inscription pour défaut d'actualisation (en baisse de 4,7% sur un trimestre et de 6,9% sur l'année) et des radiations administratives (en hausse de 10% sur le trimestre comme sur l'année) constitue dans l'île 37,3% des motifs de sortie; un cumul très en deçà de celui observé à l'échelle de l'ensemble métropolitain avec 43,8% de sorties pour défaut d'actualisation et 8,4% de radiations administratives.

Contraste également entre la région et l'ensemble métropolitain sur le principal motif d'inscription à Pôle emploi à savoir une fin de contrat: il représente 42,7% des entrées en Corse et 19,7% des entrées au national. ■ PMP

Reprises d'emploi déclarées  
au 3<sup>e</sup> trimestre 2019

1160



Inscriptions catégories  
A, B et C

Évolution trimestrielle

2,5%

Inscriptions  
pour fin de contrat

42,7%

LE CHIFFRE



Entrées en stage  
ou en formation

Évolution annuelle

22,2%



MATTHIEU GHILARDI

# ÉTUDIER L'HIER POUR COMPRENDRE DEMAIN

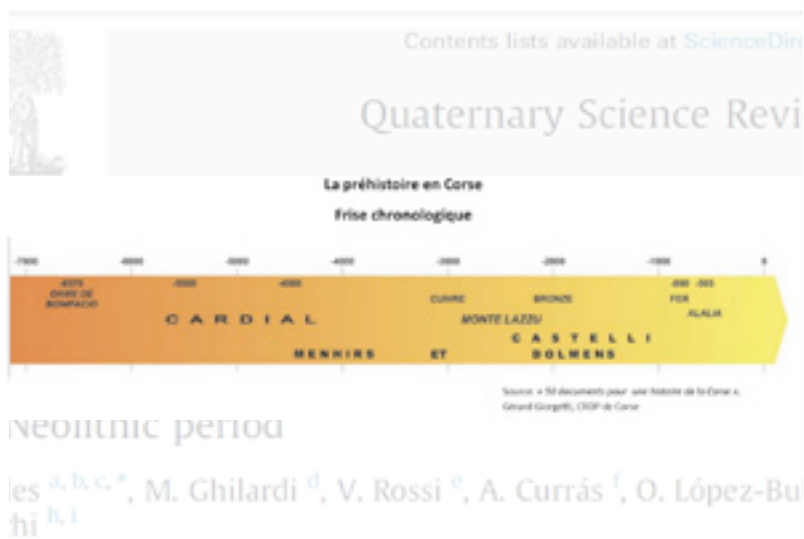
**Envisager les scénarios possibles face au changement climatique et environnemental n'est pas seulement une affaire d'anticipation. Ou plutôt, l'anticipation passe aussi par l'étude et la prise en compte du passé.**

**En la matière, les îles telles que la Corse s'avèrent constituer des «laboratoires expérimentaux» de premier intérêt.**

**Les explications de Matthieu Ghilardi, chargé de recherche au CNRS.**

**U**n article paru dans la prestigieuse *Quaternary Science Reviews*, spécialisée dans les publications scientifiques concernant des interactions Terre, climat et vie, s'intéresse à la Corse. Pourquoi y est-elle mise à l'honneur? «*Parce que les îles, qui sont extrêmement sensibles aux facteurs climatiques et anthropiques, peuvent être considérées comme des «laboratoires expérimentaux» pour l'étude détaillée des changements environnementaux*» souligne Matthieu Ghilardi, un des scientifiques à l'origine de ce travail. Comprendre l'interaction entre l'homme et son milieu, comment il s'y est adapté, comment il l'a modifié, mais aussi comment il a fait face aux variations climatiques: tout un champ de recherches est ouvert, dont les conclusions peuvent permettre de comprendre ou d'anticiper les situations que l'avenir pourrait nous réserver.

Matthieu Ghilardi est chargé de recherche du CNRS et affecté au laboratoire du Centre européen de recherche et d'enseignement en géosciences de l'environnement (Cerege) à Aix-en-Provence. Géographe de formation, spécialiste en géomorphologie et géoarchéologie, il travaille plus particulièrement sur les îles de Méditerranée et les grands fleuves qui s'y déversent (Nil, Rhône, ...). La Corse, 4<sup>e</sup> plus grande île du Mare Nostrum, a été très peu étudiée. L'installation puis le développement des communautés humaines au Néolithique, leur impact sur l'environnement et leur résilience face aux événements climatiques ouvrent un champ de recherches passionnant. D'autant que les travaux récents révèlent l'importance des espaces insulaires dans l'expansion de la civilisation néolithique: elle se serait faite, de façon notable, par voie maritime (une lecture généralement absente des manuels scolaires). «*L'étude que nous avons menée est interdisciplinaire. Elle vise à reconstruire les interrelations entre changement du paysage, de la végétation et l'occupation humaine le long des zones côtières du Nord (Saint Florent), de l'Est (Palo) et du Sud de la Corse (Piantarella).*» Des zones proches de sites archéologiques importants qu'elle replace dans leur contexte environnemental. L'étude met notamment en exergue l'évolution des paysages depuis le début du Néolithique, montrant comment la forêt d'alors, composée majoritairement de bruyère arborescente (*Erica arborea*), s'est dégradée sous l'effet de l'occupation humaine. À partir de l'analyse des pollens obtenus par carottage, on a identifié les premières traces d'occupation



## « Les impacts humains majeurs, ayant entraîné des paysages ouverts, ne se sont pas produits avant les époques historiques dans le Nord et l'Est de la Corse. En particulier depuis le Moyen Âge »

pérenne étendue de communautés d'agriculteurs. « Hors contexte de fouilles archéologiques, on retrouve ainsi les premières traces de céréaliculture en Corse vers 5350 avant notre ère à Piantarella, dans l'Extrême Sud ainsi qu'une domestication précoce de l'olivier dès 4000 av-JC du côté de Bunifazziu, poursuit le scientifique. L'impact humain est évident durant cette période: on note une régression des bruyères, l'expansion des prairies, la présence d'un pollen de type *Cerealia* et un développement du chêne vert (*Quercus ilex*) ». Des céréales étaient donc déjà cultivées à une époque antérieure à ce qu'on imaginait. De plus, la présence des spores de champignons coprophiles (micro-organismes vivant dans les déjections animales), suggère que les animaux domestiques avaient été introduits en même temps que se sont établis ces premiers habitants sédentaires. « L'emploi du feu pourrait avoir été impliqué dans la régression du maquis, pour la mise en place de pâturages ou de terres cultivables. Nous avons noté dans nos carottages la présence de charbon de bois. »

Plus au Nord, pourtant, les situations sont différentes: dans le secteur de Palu et de Saint-Florent, la céréaliculture n'est attestée qu'autour de 4000 avant notre ère, soit plus de 1000 ans après l'Extrême Sud, et – mais seules des analyses plus poussées pourront permettre de l'affirmer – elle y a sans doute été ré-importée, arrivant depuis le continent italien. La raison de l'absence de diffusion de ce savoir pourtant essentiel est encore inconnue. Ce n'est probablement pas dû à une situation de conflits: les marqueurs n'en sont pas apparus dans les sols. Les productions ont cependant continué à s'enrichir. La présence d'un probable développement de la viticulture au cours de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> millénaire de notre ère et de la culture de l'olivier sont identifiées dans la région de Saint-Florent. Des pollens de châtaigniers datant de près de 3500 ans avant notre ère ont également été trouvés, prouvant que l'arbre croissait en Corse avant l'époque génoise qui marque cependant un pic dans son exploitation.

Qu'en est-il de l'impact du réchauffement du climat au Néolithique sur les écosystèmes et sur les populations? Quand ils sont arrivés en Corse, quelques 5800 ans avant notre ère, les premiers « agriculteurs » ont trouvé un environnement approprié pour le

développement d'une économie de subsistance. « Il se composait principalement de piscines d'eau douce à proximité de la côte et offrait un emplacement favorable pour l'installation de colonies permanentes. » Au début du Néolithique cependant, le réchauffement du climat a entraîné des changements majeurs même si l'impact a été variable en fonction des secteurs. « L'élévation du niveau de la mer, l'intrusion de sel dans les eaux douces a conduit à la formation d'espaces saumâtres sur la côte sud – des conditions d'eau douce persistant néanmoins localement pendant le Néolithique moyen et tardif. Un processus similaire s'est produit sur la côte nord pendant le Néolithique moyen ». Tout indique pourtant que les communautés riveraines se sont montrées résilientes, ont continué à vivre et à se développer malgré une augmentation de la salinité et de l'aridité qui a contribué à modifier le paysage. Modification marquée, notamment, dans les carottages par une augmentation des pollens de *Chénopodiaceae* (plantes spécifiques des milieux arides et riches en minéraux, parmi lesquelles on trouve une grande variété de comestibles. À titre d'exemple, parmi les plantes actuelles de cette famille, figurent les betteraves, les arroches, la salicorne, le chénopode blanc, les bettes, etc.)

Il semblerait néanmoins que même si des changements environnementaux significatifs peuvent être associés au réchauffement climatique et à l'élévation du niveau de la mer, les effets sur la végétation et la transformation du paysage sont davantage d'origine anthropique. « L'impact humain, pendant tout le Néolithique, est souligné par la présence de pollen de type *Cerealia*, les spores de champignons coprophiles, la régression forestière et l'expansion des prairies et/ou des arbustes même si les impacts humains majeurs, ayant entraîné des paysages ouverts, ne se sont pas produits avant les époques historiques dans le Nord et l'Est de la Corse. En particulier depuis le Moyen Âge », conclut Matthieu Ghilardi.

La constitution d'une banque de données à partir d'une analyse plus fine des pollens, de leur ADN, afin d'en déterminer variété, origine, mais également l'expansion éventuelle dans le bassin méditerranéen pourrait apporter bien d'autres renseignements concernant l'environnement, son évolution et l'étendue des interactions humaines. ■ Claire GIUDICI



CENTRALE CORSE BIO

# **TRANSFORMER L'HUILE DE FRITURE EN SAVON**





**L'entreprise bastiaise Centrale Corse Bio est spécialisée dans la fabrication de produits d'entretien. Depuis 2016, elle propose ses produits fabriqués en Corse à partir d'huiles alimentaires usagées récupérées chez les restaurateurs. Une histoire d'innovation qui a débuté dans un garage.**

**D**epuis une quarantaine d'années, la côte ouest des Etats Unis d'Amérique et plus particulièrement la région de la Silicon Valley en Californie, a inondé le monde entier d'histoires d'entrepreneurs qui ont débuté dans le garage de la maison de leurs parents. Steve Jobs, Bill Gates sont les plus connus. Si les échecs sont fréquents et les réussites spectaculaires, ce modèle d'entrepreneuriat n'est pas spécifique à l'Amérique. L'histoire de Centrale Corse Bio, entreprise de la région bastiaise, spécialisée dans la fabrication de produits à partir d'huiles alimentaires recyclées puis purifiées, fondée par Philippe Salvi, chimiste, et Jean-Marie Rousseau, pharmacien-biologiste, a débuté de la même manière en 2016.

Après une expérience professionnelle dans la recherche au Canada, Philippe Salvi, le gérant de Centrale Corse Bio, décide de revenir en Corse. Pour ce chef d'entreprise en recherche d'une nouvelle activité dans l'île et qui croit fortement en l'économie circulaire, le constat est simple. *«Il faut absolument faire quelque chose avec nos déchets en Corse, un litre d'huile alimentaire jeté dans la nature pollue 1000 litres de nappes phréatiques. Quand on la transforme en savon, elle disparaît dans la nature en 28 jours»*. L'idée de se lancer dans la réutilisation des huiles alimentaires usagées lui est venue d'une manière assez surprenante: *«Ma belle-mère était venue nous rendre visite à la maison pour un repas, et nous n'avions plus de savon. Et là, je me suis dit, si on a un peu d'huile alimentaire usagée et de la soude; on peut en faire un. Ce n'était pas un savon formidable car l'huile alimentaire n'était pas filtrée, mais tout le monde était content et, fort de cette mini expérience chimique qui n'a rien de mystérieux, j'ai pensé qu'il serait intéressant de la développer»*. À partir de cette anecdote, en bons scientifiques, Philippe Salvi et son associé Marc Rousseau ont commencé à se documenter sur la réutilisation d'huile alimentaire. *«Avec l'aide d'un incubateur d'entreprise et de la Boutique Gestion Entreprise [BGE], une association qui aide les entrepreneurs à se lancer, nous avons monté l'entreprise et réalisé un business-plan, nous avons pu obtenir un financement d'environ 70 000 €, ce qui nous a permis d'acheter un peu de matériel.»*

## **DEUX ANS D'EXPÉRIMENTATIONS DANS UN GARAGE ET DEUX BREVETS...**

Financement en main, les deux scientifiques se mettent au travail. Au milieu des cuves, des tubes, des tamis pour filtrer, ils font et refont les calculs sur un tableau blanc. Ils ajoutent un peu plus d'huile, un peu plus de soude, écrivent et réécrivent les formules: *«Nous avons passé deux ans à mettre au point la méthode et trouver les formules, ça n'a pas été facile. On a visité des usines sur le continent, il y avait des systèmes de filtration pour décanter l'huile, mais cela prenait 4 mois. Il existait également des machines très coûteuses mais on doutait du résultat. On s'est dit: il faut faire mieux que ça. On a travaillé sur le système de reverse-engineering. C'est-à-dire, utiliser de la technologie déjà existante pour l'améliorer et obtenir une meilleure efficacité»*. Résultat, deux brevets sont déposés. Le premier concerne le procédé de filtration de l'huile alimentaire usagée car *«quand l'huile arrive, il y a toujours des résidus de cuisson et des bactéries à l'intérieur»*, explique Philippe Salvi. Le second brevet est une formule qui permet de saponifier n'importe quelle huile alimentaire, même si elle est mélangée. Les restaurateurs sont tenus de faire appel à un collecteur pour récupérer les huiles de fritures]. Toutefois, *«les collecteurs d'huiles ne font pas le*

*tri entre l'huile de tournesol, de colza ou autres que peuvent utiliser les restaurateurs»* rajoute le gérant de Centrale Corse Bio. En effet, elles ont chacune un indice de saponification différent. Et pour les deux scientifiques à l'origine de ce brevet déposé, la découverte est le fruit comme pour beaucoup d'innovation d'une «erreur». *«Après des mois et des mois d'essais, nous nous sommes trompés dans une formule et on s'est aperçu que nous pouvions saponifier les huiles alimentaires même si elles étaient mélangées entre elles!»* Eureka, se serait probablement exclamé Archimède. *«Cela prouve que l'on peut innover aussi en Corse, même si parfois c'est compliqué»* conclut Philippe Salvi.

## **...POUR TRANSFORMER DE L'HUILE ALIMENTAIRE USAGÉE EN PRODUITS D'ENTRETIEN.**

Si la formule et le procédé de filtration sont des secrets industriels, Philippe Salvi n'est pas avare en explications. Dans son entrepôt, il présente fièrement son petit espace réservé à la recherche et ses différents ateliers de fabrication. *«On a débuté avec un produit pour laver le sol des particuliers et des professionnels. Puis nous avons développé des produits d'entretien pour le nautisme, pour la mécanique, des shampoings pour les voitures on en a encore des produits pour nettoyer les véhicules de chantier. Il nous faut 100 litres d'huiles pour fabriquer 1200 litres de savons. On utilise chaque année entre 3000 et 5000 litres d'huiles recyclées. On devrait en consommer plus dans les années à venir»* explique le chimiste devant les cuves dans lesquelles est fabriquée la gamme de produits que Centrale Corse Bio fabrique. *«Pour l'instant, les professionnels sont les premiers clients de l'entreprise Centrale Corse Bio. Des tests sont en cours pour fabriquer des savons pour la peau.»* ■

Christophe GIUDICELLI



CONFÉRENCE EUROPÉENNE SUR LA XYLELLA

# PAS DE REMÈDE À COURT TERME, FORTE PRISE DE CONSCIENCE INTERNATIONALE



Photo Manon Perelli

**Du 29 au 31 octobre derniers, chercheurs, producteurs et associations de 41 nationalités se sont réunis à Ajaccio à l'occasion de la deuxième conférence européenne consacrée à la bactérie. Un sommet d'importance qui a permis de faire le point sur les avancées de la recherche.**

« **L**a *Xylella Fastidiosa* est parmi nous depuis des décennies. Mais aujourd'hui, c'est une urgence pour la société européenne sur de multiples aspects ». C'est par ces mots que Luc Peeters, président du groupe de travail « questions phytosanitaires » au Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (Copa Cogeca), a débuté sa présentation finale, lors de la deuxième conférence européenne sur la *Xylella Fastidiosa* qui avait lieu les 30 et 31 octobre derniers à Ajaccio. Un sommet organisé sous l'égide de l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) lors duquel les chercheurs de 41 nationalités ont souligné l'impossibilité actuelle d'éradiquer la bactérie mais la possibilité de la contenir. « Aujourd'hui, il n'existe aucun moyen de contrôle efficace contre la bactérie. C'est pour cela que sont mises en place des moyens phytosanitaires qui cherchent à éradiquer un foyer sitôt qu'il est identifié afin que la bactérie ne se propage pas plus loin », explique à ce titre Philippe Reignault, directeur de la santé des végétaux à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Seul véritable levier d'action contre cette peste verte- qui a notamment déjà provoqué la mort de millions d'oliviers dans le sud de l'Italie-, la prévention a connu des avancées ces dernières années visant à permettre une détection rapide des plants infectés et leur élimination. Au cours de ce congrès, a ainsi notamment été évoquée la surveillance via satellite, qui permettrait de détecter des plantes touchées par la maladie avant même que cela ne soit visible à l'œil nu. Mais en parallèle, les scientifiques ont mis en exergue les difficultés que rencontre la recherche pour trouver un remède contre la bactérie. « On a quelques pistes, mais ces démarches sont cantonnées à l'échelle expérimentale en laboratoire. De là à être capable de mettre cela en œuvre au niveau du terrain et d'avoir des résultats qui soient suffisamment efficaces, robustes et durables dans le temps, il y a encore un espace qui est assez important », a regretté le directeur de la santé des végétaux à l'Anses. « Comme c'est une maladie transmise par insectes vecteurs, on peut intervenir sur les insectes ce qui va limiter de manière hyper importante la dissémination de la maladie », a pour sa part indiqué Marie-Agnès Jacques, chercheuse à l'Inra. « Il y a aussi des

pistes de recherche sur la lutte biologique avec l'application d'organismes pour stimuler les défenses de la plante, la recherche de variétés résistantes, ou encore des tests de différentes pratiques culturelles pour essayer de diminuer le côté favorable de l'environnement pour la maladie ».

Il faut dire que la *Xylella Fastidiosa* revêt plusieurs problématiques particulières, au premier rang desquelles les plus de 200 plantes hôtes différentes qu'elle est capable d'infecter en conditions naturelles. « Tous les secteurs sont concernés : elle touche des plantes sauvages, aromatiques, ornementales, et cultivées alimentaires. Ce qui rend aussi difficile l'appréhension de cette bactérie, c'est que, à l'échelle mondiale, plus de 70 espèces d'insectes peuvent la transporter », détaille Philippe Reignault. « De plus, dans un très grand nombre d'espèces végétales, quand la bactérie est inoculée par les insectes elle va se multiplier lentement et cette étape va être asymptotique. Les symptômes apparaîtront sur un long temps. Par exemple sur l'olivier, dans la dernière analyse de risques publiée par l'EFSA, il ressort que la phase de développement asymptotique peut atteindre 5 ans », renchérit de son côté la chercheuse de l'Inra.

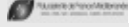
Plus de 350 participants, parmi lesquels des scientifiques, mais aussi des producteurs ou encore des associations avaient fait le déplacement en Corse pour ce second sommet consacré à la *Xylella Fastidiosa*. Des représentants de pays directement menacés, mais aussi des chercheurs britanniques, japonais ou encore chinois qui craignent, à terme, l'arrivée de la bactérie sur leurs territoires. Une participation remarquable pour un seul agent pathogène, qui démontre une prise de conscience internationale face à la dangerosité de cette bactérie. « L'intégralité du territoire de l'Union européenne est soumis au risque de la *Xylella Fastidiosa*, et plus la communauté scientifique travaille sur ce problème, plus rapidement nous trouverons des solutions pour lutter à ce nuisible », a ainsi lancé Claude Bragard, président du comité scientifique de la conférence et président du département santé végétale à l'EFSA, en conclusion de ces deux journées de conférence. Un premier congrès de la sorte avait été organisé à Palma, sur l'île de Majorque en novembre 2017. ■ Manon PERELLI





## SOCIÉTÉS CONSTITUTIONS

N° 01



F.I.F.M

1, Rue ND de Lourdes  
20200 Bastia

### SASU THENZO

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 €

Siège social : Immeuble Saint Claude  
22, Route Inférieure de Cardo  
20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 25/10/19, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : SASU THENZO

Enseigne commerciale : LITTLE BLONDY  
Siège : Immeuble Saint Claude, 22, Route Inférieure de Cardo, 20200 Bastia  
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS  
Capital : 2000 €

Objet : Petite restauration, snack, crêperie, glacier, à consommer sur place ou à emporter, vente de boissons non alcoolisées  
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme RICAMI Sandrine, demeurant Immeuble Saint Claude - 22, Route Inférieure de Cardo - 20200 Bastia  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la SASU RENOVATION MACONNERIE SERVICE, selon acte ssp du 03/10/2019 à Biguglia. Dénomination : RENOVATION MACONNERIE SERVICE. Sigle : R.M.S. Siège social : Res. le Verger, Bât A, 20620 Biguglia. Capital : 4000 €. Capital minimum : 2000 €. Forme juridique : SASU. Objet : Travaux de maçonnerie générale, gros oeuvre, carrelage, placo plâtre, peinture, ravalement de façades, construction, béton armé... Durée : 99 ans. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Mr AZAHAF Rachid, né le 18/10/1984 à Bastia, de nationalité française, demeurant Res. le Verger, bât A, 20620 Biguglia, nommé pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 03



Me Pierre-Dominique  
CERVETTI  
AARPI MNC

8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio  
T : 04 95 23 01 31

@ : mnc.avocats@orange.fr

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date du 24/10/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CASA MAIO  
Forme : Société Civile Immobilière  
Objet : Acquisition, propriété, administration, gestion par location de tous les immeubles de toute nature  
Siège social : Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza  
Capital : 1000 Euros divisés en 1000 parts de 1 Euro chacune.  
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : La SASU HOLDING LE PHOENIX. Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 10.000 euros, immatriculée au RCS d'AJACCIO, depuis le 14/12/2016, sous le numéro 824 334 684, ayant son siège social à ZONZA, [20144] SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, prise en la personne de son Président en exercice, Monsieur BRADESI Laurent, né le 14/10/1967 à AJACCIO (Corse-du-Sud), demeurant à ZONZA, [20144] SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, a été nommée en qualité de gérant pour une durée illimitée.

Les parts sociales sont cessibles librement entre associés. La cession à des tiers doit être agréée par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJaccio.

N° 04

### MARCHETTAJA

Société Civile Immobilière  
Capital : 2000 €

Siège social : Eccica-Suarella  
(20117) - Lieu-dit Colisola

### CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte s.s.p. en date à AJACCIO du 23 octobre 2019, il a été constituée une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière  
DÉNOMINATION : MARCHETTAJA  
SIEGE SOCIAL : Eccica-Suarella [20117] - Lieu-dit Colisola

OBJET : La Société a pour objet l'acquisition de la propriété ainsi que l'administration de tout bien dont elle deviendra propriétaire, la gestion par bail ou autrement

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

TRANSMISSION DE PARTS : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts  
CAPITAL : 2000 Euros divisé en 100 parts de 20 Euros chacune

APPORTS : Exclusivement en numéraire  
GERANCE : Est nommée Gérant de la Société sans limitation de durée :

\* Madame Mathilde DUTOUR demeurant à ECCICA-SUARELLA [20117] - Lieu-dit Colisola

La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AJaccio

Pour Avis,  
La Gérance.

N° 05



Sébastien PITOUN  
AARPI GP Avocats  
6, rue de la Bienfaisance  
75008 Paris

Par acte SSP du 31/08/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI MAK Objet social : L'acquisition, la propriété, la location, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, le lotissement, l'administration, l'exploitation, par location, de tout immeuble et/ou de tout terrain. Siège social : 6 boulevard Madame Mère, 20000 Ajaccio. Capital : 500 € Durée : 99 ans Gérance : M. SERVIDIO COLOMBANI Kevin, demeurant Lieu-dit Grigiola, 20167 Alata Clause d'agrément : Toute cession de parts sociales, à titre onéreux ou gratuit, entre associés ou au bénéfice d'un tiers, intervient après réception préalable de l'agrément du gérant. Immatriculation au RCS d'AJaccio.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 22 octobre 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : ROCCA LOGISTIQUE  
FORME : Société par Actions Simplifiée  
CAPITAL : 5.000 euros

SIEGE : Z.I de Caldaniccia, Lieu-dit Perincaggio, 20167 Sarrola-Carcopino  
OBJET : La réalisation de prestations de stockage, de manutention, de conditionnement et/ou de gestion des flux de marchandises pour le compte de tiers, à l'exclusion de toutes opérations du transport public de marchandises

DURÉE : 99 années  
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIÉNABILITÉ DES ACTIONS : Néant  
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA

IMMATRICULATION : RCS d'AJaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/10/2019, il a été constituée une Société Dénomination sociale : SASU BANDITA DESIGN Siège social : PORTIGLILOLO, 20138 COTI-CHIAVARI Forme : SASU Capital : 500 Euros Objet social : MENUISERIE, CHARPENTE, CREATION DE MOBILIERS, VENTE DE MOBILIERS

Président : Monsieur HYSOPE NGO VAN TUAN demeurant : PORTIGLILOLO, 20138 COTI-CHIAVARI élu pour une durée indéterminée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 08



TALLIANCE AVOCATS  
57, Promenade des Anglais  
06048 Nice Cedex 1

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière  
DÉNOMINATION : U PONTE  
SIEGE SOCIAL : Catéraggio - 20270 ALERIA.

OBJET : L'acquisition, la vente, l'administration et la location de tous immeubles et biens immobiliers ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties relatives.

DURÉE : 99 ans  
CAPITAL : 1.000 euros

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 euros  
GERANCE : Madame Sylvie SPINELLI - demeurant à ALERIA [20270] - Catéraggio

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à toute autre personne qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour Avis,

N° 09

### KALLIGEO IMMO

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros

Siège social : Forum du Vazzio  
Zone Industrielle du Vazzio  
20090 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Ajaccio du 21 octobre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale : KALLIGEO IMMO  
Siège social : Forum du Vazzio, Zone Industrielle du Vazzio, 20090 Ajaccio

Objet social : Acquisition, administration, exploitation et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans  
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Ghjuvanni, Antoine ANDREZZI, demeurant Résidence les Dragonniers, Porte A, Parc Berthault, 20000 Ajaccio, et M. Bernard, Paul, Antoine RAIMONDI, demeurant 2 Rue Miss Campbell, 20000 Ajaccio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à des associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes autres cessions.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Porto-Vecchio du 21/10/2019 a été constituée une SASU nommée :

PRO CORSE RENO CONCEPT  
Objet : Rénovation intérieure, extérieure  
Capital : 200 € Siège social : Route de Bonifacio, résidence l'Armantajja, Precojo, 20137 PORTO-VECCHIO

Durée : 99 ans  
Président : M. Joseph, Mario PROKOP, Route de Bonifacio, résidence l'Armantajja, Precojo, 20137 Porto-Vecchio

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

N° 11

**SCI U GENOVESE**  
**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 300 euros**  
**Siège social : Jardins d'Erbalunga**  
**Ilot 11 - Erbalunga Village**  
**20222 Brando**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 10 Octobre 2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

**Siège :** Jardins d'Erbalunga - Ilot 11 - Erbalunga - Village - 20222 Brando

**Durée :** 99 ans.

**Capital :** 300 euros.

**Objet :** La location, l'acquisition, la vente, l'administration, et la gestion de tous logements, immeubles et biens immobiliers, ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation.

**Clause :** Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession d'un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

**Gérance :** M. Julien GIGON, demeurant Jardins d'Erbalunga - Ilot11 - Erbalunga - Village - 20222 Brando pour une durée indéterminée.

Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 12

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 25/10/2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** RILASSENTU

**FORME :** Société par Actions Simplifiée

**CAPITAL :** 1000 euros

**SIEGE :** 5, rue Saint-François Prolongée -

Résidence Miot - Bât. C - Bastia 20200

**OBJET :** L'exploitation par création, achat, apport ou location gérance, de l'activité d'un institut de beauté pour les soins du visage et du corps, les soins de manucure, pédicure, relaxation, modelage esthétique, les conseils de beauté, spa, le commerce de détail de la parfumerie et des produits de toilette, capillaire, d'hygiène et de beauté, ainsi que la pratique des soins esthétiques à domicile.

**DUREE :** 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies au TITRE V - « décisions collectives » des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

**PRESIDENT :** Madame **Océane LAIRY** demeurant Propriété U Pianu - LUNGHI-GNANO - 20214 Montegrosso

**IMMATRICULATION :** Au RCS de de Bastia.

N° 13

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date du 21/10/2019, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** M.T.G.

**Objet social :** Tous Travaux de Maçonnerie

**Siège social :** Résidence U Paradisu -

Chemin de Rondoli - 20260 Calvi

**Capital :** 2.000 €. **Durée :** 70 ans. **R.C.S. :**

**BASTIA** **Président :** Monsieur Ioan TULEA

demeurant Résidence U Paradisu - Chemin de Rondoli à Calvi (Haute-Corse) ;

N° 14

**SCI NICOLI**  
**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 300,00 €**  
**Siège social : Route de Picovaggia**  
**20137 Porto-Vecchio**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 22 octobre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** NICOLI

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Siège social :** Route de Picovaggia, 20137 Porto-Vecchio

**Objet :** L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment un appartement situé Résidence U BENE STA, Lieu-dit CHIAPATELLA, 20213 FOLELLI.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social :** Trois cents Euros (300,00 €),

**Gérance :** M. NICOLI Mathieu, Route de Picovaggia, 20137 Porto-Vecchio,

Immatriculation au RCS Ajaccio.

La Gérance,

N° 15

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 15 octobre 2019, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** RICANTO,

**SIEGE SOCIAL :** Pont du Ricanto, Route de Mezzavia, Ajaccio [20090]

**OBJET :** L'activité de holding pure, la souscription, l'acquisition, la gestion, l'administration, la cession de toutes participations, parts, actions et plus généralement de tous titres de sociétés de quelque forme que ce soit, à cet effet, la souscription et l'acquisition de toutes valeurs cotées ou non, obligations ou parts de sociétés que leur activité soit immobilière, commerciale, industrielle, financière, agricole ou autre.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 500 euros

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.

**PRESIDENT :** Madame Chantal, Marie, Madeleine CAU née ROUSSEL, demeurant Pont du Ricanto, Route du Vazzo, Ajaccio [Corse],

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 16

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP du 25/09/2019, il a été constitué une SAS dénommée AMP DESIGN.

**Siège social :** rt 10 vix, 20240 Ventiseri.

**Capital :** 1000 euros. **Objet :** Commerce de gros de bois et de matériaux de constructions commerce de détail de meubles.

**Président :** Mme Anais PIC, lotissement u pinu, 20290 Lucciana. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation au RCS de Bastia.**

N° 17

**SCI DIVINE**  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21-10-2019 fait à BORGIO, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société Civile Immobilière

**DENOMINATION :** DIVINE

**SIEGE SOCIAL :** Lieu-Dit Paternu - 20290 Boggio

**OBJET :** La société a pour objet l'acquisition ou la construction de tous biens immobiliers destinés à la location. Plus généralement toutes opérations financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**CAPITAL :** 1000 euros entièrement libéré

**GERANCE :** Est nommé gérant pour une durée illimitée : Monsieur DI GIACCIO Lionel né le 25-09-1985 à BASTIA (2B), de nationalité Française, demeurant Chemin du Rustinchetto - Lieu-dit Cavone - 20290 Boggio

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 18

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 01/10/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** PRIVILEGE PATRIMOINE

**SIEGE :** Rue du Pasteur - Résidence U SCHEGARU - Rez de Chaussée - 20137 Porto-Vecchio

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Courtage sur une activité en gestion de patrimoine ; courtage sur les transactions d'immeubles et fonds de commerce, sans encaissement de fonds, effet ou valeur ; conseils en gestion de patrimoine ; conseils pour la gestion et les affaires ; Inter médiation en opérations immobilières.

**Agrément :** Les cessions d'actions détenues par l'associé unique sont libres.

La cession des titres donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

**Présidente :** Madame Lucie HELARD, demeurant 377 Rue du Porteau - 85440 Talmont Saint Hilaire.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis. La Présidente.

N° 19

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Dénomination :** SCI " MONACAJA "

**Siège :** Résidence I Minelli - Bât B - 20200 Ville di Pietrabugno

**Objet :** L'acquisition de tous immeubles, de tous biens immobiliers et mobiliers ainsi que de tous terrains, leur gestion et administration

**Durée :** 99 années

**Capital :** 1.000 Euros

**Gérance :** Monsieur Pierre VEYRAT-TRISTANI demeurant Résidence I Minelli - Bât B - 20200 Ville di Pietrabugno

**Immatriculation :** RCS Bastia

Pour Avis,

N° 20

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 25/10/2019, il a été constitué une SARL dénommée :

ARWEN

**Siège social :** 69 Résidence Playa del Oro, Favone, 20135 Conca

**Capital :** 10.000 €

**Objet :** La Société a pour objet d'exercer, en France et/ou à l'étranger, les activités suivantes :

La construction ou l'acquisition suivie de la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droit immobiliers meublés ou non lui appartenant, ainsi que tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

**Gérant :** M. MILLER Guillaume, 2 Allée des Bouleaux, 77123 Noisy Sur Ecole

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 21

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date à Casalabriva du 02/10/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

PORTO POLLO VISTAERO

**Forme :** SAS

**Capital :** 100 euros

**Siège social :** Pont de Calzola, 20140 Casalabriva

**Objet :** Promotion immobilière, marchand de biens, commercialisations, opérations financières, commerciales et immobilières, lotisseur et secondairement restauration.

**Durée :** 99 ans

**Président :** M. Chipponi Marcel demeurant à Ajaccio.

**Immatriculation :** Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 22

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à GALERIA du 06/10/2019 a été constituée une SCI nommée : PETRULINA

**Objet :** Location de terrains et d'autres biens immobiliers

**Capital :** 1.000 € [apport en numéraire]

**Siège social :** Lieu-dit Filipaghju, 20245 GALERIA

**Durée :** 99 ans

**Transmission des parts sociales :** Libre.

**Gérance :** Mme Sandrine TIMOTEL, Lieu-dit Filipaghju, 20245 GALERIA

**Immatriculation :** RCS de Bastia.

N° 23

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/10/2019, il a été constitué une Société

**Dénomination sociale :** SCI ALZELLO 2M

**Siège social :** Rte de Santa Reparata, Padule, 20220 ILE-ROUSSE

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Capital :** 200 €

**Objet social :** Exploitation par bail, location d'un logement situé Res. Alzello, ILE-ROUSSE [20220]

**Gérant :** Madame Marie-Jeanne GRAZIANI, Ld Menta, 20290 BORGIO

**Cessions de parts sociales :** les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.



N° 24



**Me Sébastien SEBASTIANI**  
**11, Bis Avenue Jean Zuccarelli**  
**20200 Bastia – Tél : 04 95 58 19 20**  
**e-mail : avocat@sebastiani.fr**  
**www.sebastiani.fr**

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

THE CRYPT TATTOO SHOP

Forme : Société à Responsabilité Limitée  
 Siège social : 29 Allée des Genêts, 20600 Furiani

Objet : - Le tatouage et la vente de produits accessoires ;

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée : 99 années

Capital : 250 euros

Gérance : Madame Manon, Laëtitia, Typhaine, Léa AURIERES demeurant 29 Allée des Genêts, 20600 Furiani

Immatriculation : Au R.C.S. de Bastia.

Pour avis,

N° 25

**NEXEN AVOCATS**

### AVIS DE CONSTITUTION

#### SAS SAN ANTONE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BOURG EN BRESSE (01000) du 29 octobre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège : Résidence Les Terrasses de Cardo - n° 15 - 20200 Bastia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 800.000 euros

Objet : L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement; la location meublée d'habitation et la location meublée de tourisme, l'activité de chambres d'hôtes, la location pour organisation d'événements et réceptions.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Pierre CONVERT, demeurant 4 rue Général Delestraint - 01000 Bourg En Bresse.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

N° 26

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BIGUGLIA du 10 octobre 2019, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TERMOCLIMA

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : Immeuble ZANETTI, 20620 Biguglia

Objet : La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux.

Plomberie générale, chauffage, climatisation, tous travaux de plomberie, chauffage, climatisation, neuf et rénovation.

- Achats, ventes de tous matériels et produits liés directement à l'activité principale de la société.

- Les opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 5000 euros

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Transmission des actions : La cession d'actions est libre entre associés ou au profit de tiers

Président de la Société : ZANETTI Nicolas, demeurant Immeuble ZANETTI, 20620 Biguglia

Directeur Général : M. De Luca Fabien, demeurant Rés. Campiana, 20290 Lucciana

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de : Bastia.

Pour avis, le Président.

N° 29



**Société par Actions Simplifiée**  
**« Alain SPADONI**  
**& Associés, Notaires »,**  
**à Ajaccio (Corse-du-Sud)**  
**3, avenue Eugène Macchini,**  
**Immeuble « Le Régent »**

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la " Société par Actions Simplifiée Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 16 octobre 2019 enregistré au SPFE d'AJACCIO le 21/10/2019 2019N 00534 a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

La Société a pour objet en France :

- L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société ;

- Et généralement, toutes opérations quelconques se rapportant à cet objet, ou contribuant à sa réalisation, à condition de respecter le caractère civil de la Société."

La société est dénommée :

SCI CARL/MARIE.

Le siège social est fixé à : ALATA [20167], Lotissement A Castagnola 1, rue des Asphodèles.

Durée : 99 années

Le capital social MILLE DEUX CENTS EUROS (1200,00 EUR)

Gérance : Monsieur Jean-François DOMINICI à LATA [20167] Lotissement A CASTAGNOLA, 1 Allée des Asphodèles.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

N° 30

**RIO**

**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 1000 euros**  
**Siège social : Hameau de Taverna**  
**Lieu-Dit Piano, 20218 Piedigriggio**

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIEDIGRIGGIO du 15 octobre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : RIO

Siège : Hameau de Taverna, Lieu-Dit Piano, 20218 Piedigriggio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Restaurant, pizzeria.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Philippe Riolacci, demeurant Route de Lama, 202018 Pietralba

Directeur général : Anthony Riolacci, demeurant Lavigno, 20218 Pietralba

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

Le Président.

N° 31



**Me Sébastien SEBASTIANI**  
**11, Bis Avenue Jean Zuccarelli**  
**20200 Bastia – Tél : 04 95 58 19 20**  
**e-mail : avocat@sebastiani.fr**  
**www.sebastiani.fr**

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 28/10/2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : E LENZE

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 1000 euros

Siège : Résidence le Flore et Sens, Rue Maréchal Juin, 20600 Bastia

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

\* L'acquisition, la vente et la gestion de tous biens immobiliers.

\* L'exploitation directe ou indirecte de toute activité d'hébergement de la clientèle ainsi que la fourniture des prestations suivantes :

- Le petit déjeuner à l'ensemble des locataires, soit dans les chambres ou appartements, soit dans un local aménagé permettant la consommation sur place des denrées, situé dans l'immeuble ou l'ensemble immobilier ;

- Le nettoyage des locaux de manière régulière.

- Pendant le séjour, la fourniture du linge de maison à l'ensemble des locataires ;

- Un service de réception même non personnalisé de la clientèle. Cet accueil peut être confié à un mandataire qui l'assure en un lieu unique différent du local lui-même.

\* Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

\* Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Président : Monsieur Antony LORENZI, demeurant Lieu-Dit Bagnaghja, Route de Borgo Village, 20209 Borgo, Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 32

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/10/2019, il a été constitué une SCI dénommée :

MONDO-IMMO

Siège social : Lotissement U Frusteru, 20110 Propriano

Capital : 600 €

Objet : L'acquisition, la vente et la gestion de tous biens immobiliers.

Gérant : Mme MONDOLONI Camille 24 Cours Soeur Amelie, 20100 Sartène

Cession des parts sociales : Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 33



**SCP Sophie  
CRESPIN-QUILICHINI,  
François TAFANI  
et Isabelle NOUGARET,  
Notaires associés à Porto-Vecchio  
(Corse du Sud), Route d'Arca**

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître François TAFANI, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « SOPHIE CRESPIN-QUILICHINI, FRANÇOIS TAFANI et ISABELLE NOUGARET, NOTAIRES, ASSOCIÉS D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL » à la résidence de PORTO VECCHIO (Corse du Sud), Route d'Arca, le 29 octobre 2019, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**Objet :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Dénomination sociale :** BACARA.  
**Siège social :** Porto-Vecchio (20137), 14 Lotissement Vaccaja, Rue Giovanni della Grossa.

**Durée :** 99 années

**Capital social :** 400.000 €.

**Apport en numéraire pour 200.000 €**  
**Apport en nature :** Un terrain sis à PORTO-VECCHIO 20137 Lieu-dit Carabona, cadastré section D n° 1756 pour 16a 33ca. D'une valeur de 200.000 €

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit des descendants d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Jean-Luc BARTOLI et Monsieur Eric BARTOLI, demeurant tous deux 14 Lotissement Vaccaja, Rue Giovanni della Grossa, 20137 Porto-Vecchio.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

**Pour avis,  
Le notaire.**

N° 34

### AVIS DE CONSTITUTION

Le 30 octobre 2019, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :**

MAC CONSTRUCTIONS

**FORME :** Société par Actions Simplifiée

**CAPITAL :** 1.000 euros

**SIEGE :** Les 4 Portes, bâtiment C, BP 50139, 20137 Porto-Vecchio

**OBJET :** Entreprise Générale de Bâtiment tous corps d'état, demolition et terrassement

**DUREE :** 99 ans

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**PRESIDENT :** MME Anaïs TUBIANA, Lotissement Ziglione, Route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio

**IMMATRICULATION :** RCS Ajaccio

**Pour avis,**

N° 35

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** EARL

**Dénomination :**

EARL DOMAINE PERO LONGO

**Siège social :** Pero Longo - 20100 Sartène

**Objet :** La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code Rural, y compris les activités situées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

Il en est ainsi de l'exploitation et de la gestion de biens agricoles, apportés et mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.

La société peut effectuer toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

**Capital :** 428.000 euros représentant le montant total des apports nets de l'associé unique exploitant

**Apports en numéraire :** 540 euros

**Apports en nature :** 427.460 euros

**Gérant :** M. Pierre RICHARME, demeurant à Domaine de Pero Longo - Route de Bonifacio - Navara - 20100 Sartène

**Cession de parts :** Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

**Immatriculation :** Au RCS d'Ajaccio.

N° 36

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 24/10/2019, il a été constitué une Société :

**Dénomination sociale :** U BRANU.

**Siège social :** Villa Erevan, Quartier Santa Barbara, 20100 Sartène.

**Forme :** SAS.

**Capital :** 1000 €.

**Objet social :** Entretien espaces verts, débroussaillage, taille, abattage, élagage, désherbage.

**Président :** Mr BUREL Lisandru, demeurant Villa Erevan, Quartier Santa Barbara, 20100 Sartène élu pour une durée indéterminée.

**Directeur général :** Mr BARTOLI Anthony, demeurant 5, rue Jean Codaccioni, 20100 Sartène élu pour une durée indéterminée

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

N° 37

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 24 octobre 2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

SASU « BIENVENUE A BORD ! »

**Siège social :** Résidence Parc Lucie - Immeuble Capo Feno - Route des Sanguinaires - 20000 Ajaccio

**Objet social :** conseil en communication

**Capital :** 1000 €

**Durée :** 50 ans

**Président :** Françoise VESCOVALI-CAMAU demeurant Résidence Parc Lucie - Immeuble Capo Feno - Route des Sanguinaires - 20000 Ajaccio

**Cession d'actions :** Libre

Chaque action donne un droit de vote et de représentation aux assemblées

**Immatriculation :** RCS Ajaccio

N° 38

### AROME

**Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-dit Marsa  
20117 Eccica-Suarella**

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ECCICA-SUARELLA du 28/10/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
**Dénomination :** AROME  
**Siège :** Lieu-dit Marsa, 20117 ECCICA-SUARELLA  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital :** 1000 euros  
**Objet :** - Prise de participation et détention et gestion de titres de sociétés, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.  
**Agrement :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
**Président :** Monsieur RIGHINI Jordano, demeurant Lieu-dit Marsa, 20117 ECCICA-SUARELLA. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

**Pour avis, Le Président.**

N° 39

### CORSE CLIMAT

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21-10-2019 fait à FOLELLI (2B), il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**DENOMINATION :** CORSE CLIMAT

**SIEGE SOCIAL :** Immeuble Les Palmiers - Folelli - 20213 Penta di Casinca

**OBJET :** La société a pour objet tous travaux de chauffage extérieur et intérieur, brumisation de terrasses et de serres, de chantiers et d'espaces verts pour les professionnels et les particuliers. Tous travaux se rapportant à la Brumisation.

Plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**CAPITAL :** 1000 euros entièrement libéré

**PRESIDENT :** Mr BETTICARE Gaétan né le 29-02-1968 à PARIS [75], demeurant à Lieu-dit Valle Lungha - 20230 TALA-SANI, de nationalité française, pour une durée illimitée.

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**COMMISSAIRES AUX COMPTES :** Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

**IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia.

**Pour avis,**

N° 40

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à LAVATOGGIO du 28 OCTOBRE 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société Civile Immobilière  
**DENOMINATION :** SAN LARÉ  
**SIEGE SOCIAL :** Casa Di A Torra - 20225 Lavatoggio

**OBJET :** L'acquisition, la construction, la gestion et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

**CAPITAL :** 1000 euros

**GERANCE :** DE LA ROSSAT PAULINA, demeurant à Casa Di A Torra, 20225 Lavatoggio

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

**Pour avis,**

**Le représentant légal.**

N° 41

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/10/2019, il a été constituée une SNC dénommée :

BRUNO FAURE

**Siège social :** chemin de l'église, lieu dit sornagone, villa carma, 20129 BASTELICACCIA

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** Location de meublées avec activités para-hôtelière

**Gérant :** M. FAURE Bruno chemin de l'église, lieu dit sornagone, villa carma, 20129 BASTELICACCIA

Associé en nom : la société FAURE BRUNO-TONY, SARL au capital de 1.000 €, sise lieu-dit sornagone, chemin de l'église, 20129 BASTELICACCIA N°492875729 RCS de AJACCIO représentée par M. FAURE Bruno

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 42

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/10/2019, il a été constitué une SASU dénommée :

MEG'ETANCH - Siège social : Terrasse du Parc, Entrée D2, app. 03, Caldaniccia, 20167 Sarrola-Carcopino

**Capital :** 1.000€

**Objet :** Travaux d'étanchéification

**Président :** M. ABDERRAHMANE MEGHERBI, Terrasse du Parc, Entrée D2, app. 03, Caldaniccia, 20167 Sarrola-Carcopino.

**Admissions aux assemblées et droits de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Clauses d'agréments :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 43

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à Bastia, du 26/09/19, a été constituée une SCI dénommée :

GM PAYEN

**Objet :** Acquisition, propriété et gestion de tous biens ou droits immobiliers.

**Siège social :** Ponte-Leccia, chez Mr. Gabriel PAYEN, 20218 Ponte Leccia.

**Capital :** 10.000 €

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

**Gérante :** Mme Marina PAYEN, épouse TROJANI, demeurant à Ponte-Leccia, 20218 Morosaglia

**Cession de parts sociales :** Libres entre associés. Toutes cessions à des tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés statuant en AGE.



N° 44

**AGTECH**

**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 1000 euros**  
**Siège social : 2, Boulevard Paoli**  
**20200 Bastia**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 22 octobre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : AGTECH

Siège social : 2, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Objet social : La détention de titres des sociétés d'expertise comptable ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable. Elle peut avoir des activités accessoires en relation directe avec leur objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elles détiennent des participations [Art. 7, II de l'Ordonnance du 19 septembre 1945].

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Thomas, Ange, Michel Agostini, demeurant 15 rue César Campinchi, 20200 Bastia

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 45

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 30/10/2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

CASANOVA AUTO PRESTIGE

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Pôle Administratif, RT 50, Terre Plein de la Gare, 20250 Corte

OBJET : Acquisition, vente, location et restauration de tous véhicules

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET

DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

PRESIDENT : Monsieur Casanova Christophe, demeurant Lieu-dit Casinu, Route de Saint Pancrace, 20250 Corte

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 46

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/09/2019, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : SUD TRAVAUX

Siège social : A Castagnola, 14 allées des arbusiers, 20167 ALATA

Forme : SAS Capital : 1000 Euros

Objet social : Travaux de maçonnerie, carrelage, peinture, plomberie, électricité ainsi que tous travaux du bâtiment. Président :

Monsieur Philip BRESSON demeurant :

A Castagnola, 14 allées des arbusiers,

20167 ALATA élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 47

**SAS CHEZ FRANCINE**

**Au capital de 2000,00 €**  
**Siège social : 97, Cours Napoleon**  
**20090 Ajaccio**

**AVIS DE CONSTITUTION**

DENOMINATION : CHEZ FRANCINE

FORME JURIDIQUE : SAS

CAPITAL : 2000,00 €

SIEGE SOCIAL : 97, COURS NAPOLEON, 20090 AJACCIO

OBJET SOCIAL : FABRICATION ARTISANALE DE PLATS A EMPORTEUR, RESTAURATION RAPIDE, SALON DE THE, VENTE DE BOISSONS, GLACES, EPICERIE FINE. DUREE : 99 ANS

PRESIDENT : MICHAEL URGEGHE, DEMEURANT 26, RUE DOCTEUR DEL PEL-LEGRINO, 20090 AJACCIO

IMMATRICULATION DE LA SOCIETE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES D'AJACCIO.

Pour avis, Le président.

N° 48

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/10/2019, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : LANA

Siège social : 4 rue Major LAMBRUSCHINI, 20000 AJACCIO

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 100 €

Objet social : Propriété, exploitation ou location par bail ou toute autre forme d'exploitation de tout immeuble que la société se propose d'acquérir. Gérant : Monsieur Hugo SUBRERO, 4 rue du Major, LAMBRUSCHINI, 20000 AJACCIO

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 49

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/10/2019, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : HYDRO-ELEC-CLIM

Siège social : Rue RENE BIANCARELLI, 20137 PORTO-VECCHIO

Forme : SARL Sigle : H.E.C Capital : 3000 €

Objet social : Plomberie, électricité, climatisation, chauffage, domotique, courant faible, téléphonie, alarmes, câblage réseau, travaux de second œuvre. Gérant : Monsieur LAURENT BERENGER, U BENISTA, BAT H, AV GEORGES POMPIDOU, 20137 PORTO-VECCHIO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 50

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 Septembre 2019, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : DG SANTE

Durée : 99 ans

Siège social : Résidence de l'Olmo, Bât.B, route d'Alata, 20090 Ajaccio

Capital social : 74.000 €

Objet : la société a pour objet l'exercice de la profession de médecin

Gérant : Mr DESAILLY Grégory demeurant Les Cyclades, bld N Stephanopoli De Commene, 20000 Ajaccio

Immatriculation : RCS d' Ajaccio

Pour avis, Le Gérant.

N° 51



Etude de Maîtres

**Antoine GRIMALDI**  
**Jean-Yves GRIMALDI**  
**Notaires associés à Bastia**  
**(Haute-Corse)**

**2, rue Chanoine Colombani**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 22 octobre 2019, a été constituée une Société Civile Immobilière, enregistrée le 24 Octobre 2019, référence 2019N00509, ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La dénomination sociale est : GMS.

Le siège social est fixé à : BASTIA [20200], Montée San Rocuccio, Saint Joseph, Chez Monsieur ALBERTINI Gerard. La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR). Les apports sont effectués en numéraires. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 Décembre de chaque année. Le premier gérant de la société est : Monsieur Gerard ALBERTINI, demeurant Montée San Rocuccio, Saint Joseph, 20200 Bastia.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, Le notaire.

N° 52

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI [20137] du 1er août 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : U CHIOSU

Siège social : La Croix, 20137 Lecci

Objet social : L'acquisition d'un terrain, sis, Lecci [20137] ; la construction sur ce terrain puis la vente en totalité ou par fractions des immeubles construites [avant ou après leur achèvement] ; accessoirement, la location partielle des immeubles

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Rosiane MARCHI, demeurant 18, rue Danielle Casanova, 20137 Porto-Vecchio

- Monsieur Yves Pierre Joël MARCHI, demeurant Petra Pinzutta, 20137 Lecci

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

- Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 53



**Me Sylvie MICHELI**

**Zone Industrielle de Migliaciaru**  
**BP 44 - 20243 Prunelli di Fiumorbo**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBIO, ZI Migliaciaru le 28 octobre 2019 a été constituée la Société suivante :

DENOMINATION : LAJMO

FORME : Société Civile Immobilière

SIEGE SOCIAL : SOLARO [20240], Chez Monsieur Jean-Marc CAZAUX, 119 Lot Marines de Solaro.

OBJET : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 1000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 euros

GERANCE : Le premier gérant nommé par les statuts pour une durée de trois ans est Madame Odile LARRENDUCHE épouse CAZAUX-BURGUES demeurant 119 Lotissement les Marines de Solaro, 20240 SOLARO

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément de l'unanimité des associés.

IMMATRICULATION : RCS de Bastia.

N° 54

**PJB Nautique**

**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 1500 Euros**  
**Siège social : 2, Tozza Alta**  
**20240 Ventiseri-Travu**

**AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SARL**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/10/19, il a été constitué sous la dénomination sociale PJB Nautique une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Siège social : 2, Tozza Alta, 20240 Ventiseri-Travu

Durée : 99 ans

Objet social : Location bateau, hivernage, voile, wakeboard, ski nautique, stand up paddle, motomarine.

Le capital social s'élève à la somme de 1500 euros, il est divisé en 30 parts sociales de 50 euros chacune, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 100 %.

Gérance : Monsieur NEVES DIAS Pedro Pacsé, Nationalité Française Né le 24/07/1988 à Povoa de Varzim (Portugal), demeurant au 2, Tozza Alta, 20240 Ventiseri - Travu

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention, Mr Neves Dias.

N° 55

BAGI

## AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société Civile Immobilière  
Dénomination : BAGI  
Siège social : 22 Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Capital : 1.000 Euros (Apports En Numéraire).

Gérance : Monsieur Girard Olivier, demeurant Villa Funtanella, 676 Chemin Du Castagnu, 20200 Bastia.

Cession des parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, de même qu'entre un associé et ses ascendants ou descendants.

Toutes autres cessions de parts sociales consenties par un associé au profit de tiers, y compris à son conjoint, ne peuvent être réalisées qu'avec le consentement de la société, exprimé à la majorité des deux tiers du capital social détenu par les associés, en ce compris les parts du cédant.

N° 56

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 30/10/2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CASANOVA ENERGIES  
FORME : Société par Actions Simplifiée  
CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Pôle Administratif, RT 50, Terre Plein de la Gare, 20250 Corte

OBJET : Acquisition, exploitation, production et vente de tous produits relatifs aux économies et à la production d'énergie photovoltaïque.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

PRESIDENT : Représenté par Monsieur Casanova Christophe, demeurant Lieu-dit Casinu, Route de Saint Pancrace, 20250 Corte

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 57

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/10/2019 à Porto-Vecchio, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CASA DI PETRA

Forme : SASU

Siège social : Fautea - Conca - 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio

Objet : Tous travaux de maçonnerie générale, gros œuvre et second œuvre du bâtiment, démolition, construction de bâtiments privés ou publics, l'aménagement intérieur ou extérieur, directement ou en sous-traitance

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AJACCIO

Capital : 1.000 €.

A été nommé aux termes des statuts, en qualité de président, M SARAI Joseph demeurant Fautea - 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio

Le Président.

## SOCIETES GERANTS

N° 58



Me Pierre-Dominique  
CERVETTI  
AARPI MNC

8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio  
T : 04 95 23 01 31

@ : mnc.avocats@orange.fr

## CHANGEMENT DE GÉRANCE

## TOURISME ET INDUSTRIE

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.500 euros

immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio

sous le numéro 443 109 186

ayant son siège social à ZONZA

(20144) Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio  
c/o M. BRADESI Laurent

Aux termes d'une délibération en date du 24/10/2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de Gérant de la société pour une durée illimitée, en remplacement de M. BRADESI Laurent, démissionnaire, la SASU HOLDING LE PHOENIX, Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 10.000 euros, immatriculée au RCS d'AJACCIO, depuis le 14/12/2016, sous le numéro 824 334 684, ayant son siège social à ZONZA [20144] SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, prise en la personne de son Président en exercice, Monsieur BRADESI Laurent, né le 14/10/1967 à AJACCIO (Corse-du-Sud), demeurant à ZONZA [20144] SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO.

Pour insertion, La Gérance.

N° 59

Société Civile Immobilière  
MATRA

Siège social : Casa Suprana

20170 Matra

RCS Bastia 443 247 408

L'Assemblée générale du 20/11/2016 a nommé gérante en remplacement de M. Michel PALMIERI démissionnaire, Madame Ariane PALMIERI demeurant à Paris (75015) 4 rue Letellier, à effet du 20/11/2016 pour une durée illimitée.

N° 60

DMG

Société Civile

Au capital de 1.878.000 euros

Siège social : Haut du Village

20226 Occhiatana

Aux termes d'une AGO en date du 26/09/2019, les associés ont décidé de nommer à compter de ce jour pour une durée illimitée, en qualité de gérant Monsieur Romain DAMIANI, demeurant 76 Impasse Boiteux, Résidence Olympiade, 13600 LA CIOTAT, en remplacement de Monsieur Emmanuel DAMIANI démissionnaire à compter du 26/09/2019. Un exemplaire du PV de l'AGO sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis.

N° 61

CRC

Société à Responsabilité Limitée  
Unipersonnelle

Au capital de 1.000 euros

Siège social : Haut du Village

20226 Occhiatana

800.001.554 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 26/09/2019, l'associée unique a décidé de nommer à compter de ce jour pour une durée illimitée, en qualité de gérant Monsieur Romain DAMIANI, demeurant 76 Impasse Boiteux, Résidence Olympiade, 13600 LA CIOTAT, en remplacement de Monsieur Emmanuel DAMIANI démissionnaire à compter du 26/09/2019. Un exemplaire du PV de décisions de l'associée unique sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis.

N° 62

XILANDER

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 €

Siège Social : Haut du Village

20226 Occhiatana

451.876.247 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 26/09/2019, les associés ont décidé de nommer à compter de ce jour pour une durée illimitée, en qualité de gérant Monsieur Romain DAMIANI, demeurant 76 Impasse Boiteux, Résidence Olympiade, 13600 LA CIOTAT, en remplacement de Monsieur Emmanuel DAMIANI démissionnaire à compter du 26/09/2019. Un exemplaire du PV de l'AGO sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis.

N° 63

ERBALUNGA SERVICES

SARL au capital de 1000,00 Euros

Résidence Eden Roc, Erbalunga

20222 Brando

799959184 R.C.S. Bastia

Par décision en date du 20/10/2019, il a été pris acte de la nomination de Gérant Mademoiselle AMBRE MARIE PINTO, demeurant ERBALUNGA, 20222 BRANDO à compter du 20/10/2019. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 64

OLIVIER BLEU PREMIUM

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

9, Avenue Maréchal Sébastiani

20200 Bastia

852 890 151 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mme Laëtizia ALBERTINI de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Jean-Louis ALBERTINI demeurant 9, avenue du Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA, pour une durée illimitée à compter du 1er septembre 2019.

Pour avis, La Gérance.

N° 65

SCI JEAN VESPERINI

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Panchetta

Lotissement 24, Baléone

Mezzavia, 20167 Sarrola-Carcopino

523 917 839 RCS Ajaccio

## AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Suivant délibération du 7 août 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé M. Ghjuvanni VESPERINI, demeurant Parc Berthault, Immeuble les Dragonniers B, 20000 AJACCIO, en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter rétroactivement du 6 juillet 2018, en remplacement de M. Jean Dominique VESPERINI, décédé le 6 juillet 2018.

Le paragraphe 2 de l'article 17 des statuts mentionnant le nom de l'ancien gérant a été supprimé. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

## SOCIETES TRANSFERTS

N° 66

PATRIMONIA GESTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 750 euros

833 131 774 RCS Bastia

Siège social : 24, Rue César Campinchi  
20200 Bastia

## TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Au terme d'une délibération en date du 1er Octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège 3 boulevard Paoli, 20200 BASTIA à 24 rue César Campinchi, 20200 BASTIA. L'article des statuts y afférent ont été modifié en conséquence.

Pour avis,

N° 67

ACQUA SANITHERM

SASU au capital de 5.000 euros

Siège social : Route Figarella

Ldt. Terrazone, 20214 Calenzana

804 363 885 RCS de Bastia

En date du 31/10/2019, le président a décidé de transférer le siège social de la société 44 Allée des palmiers, 83160 La Valette-du-Var, à compter du 31/10/2019 Radiation au RCS de Bastia et réimmatriculation au RCS de Toulon.

N° 68

FEDAB

SARL au capital de 9,075 Euros

Immeuble Marchi, 20124 Zonza

384812831 R.C.S. Ajaccio

Par décision du Gérant en date du 10/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 14a, rue Marcellin Berthelot, 94140 ALFORTVILLE à compter du 15/10/2019. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

N° 69

**CEPI CENTRE  
EURO-MEDITERRANEEN  
PREVENTION INCENDIE  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1500.00 €  
Siège social : 5, Rue Fesch  
20000 Ajaccio  
480 682 400 RCS Ajaccio**

Suivant décisions de l'associé unique du 07 octobre 2019 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 07/10/2019, de 5 Rue Fesch, AJACCIO (Corse), à 9, Rue du Docteur Del Pellegrino, 20090 Ajaccio.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio.

**Pour avis,  
La gérance.**

N° 70

**MADENA  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000 €  
Siège social : 26 Avenue de Bellevue  
92340 Bourg-La-Reine  
834 023 780 R.C.S. Nanterre**

Par AGE du 23/09/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social à Route de Cala Rossa, lieux dits "Le Ranch o club" et "Caparello", 20137 LECCI à compter du 01/09/2019, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Gérance : Mme May ALAKL, 26 Avenue de Bellevue, 92340 BOURG LA REINE. La société sera radiée du RCS de NANTERRE et réimmatriculée auprès du RCS d'AJACCIO.

N° 71

**BASE  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Analonga  
Route de l'Ospedale  
20137 Porto-Vecchio  
844 087 031 RCS Ajaccio**

Suivant décision du 14 octobre 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de Analonga, route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio au Chez Estelle Brotons, Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio à compter du 14 octobre 2019 et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

**Pour avis,  
Le Président.**

N° 72

**TRANSFERT  
DE SIEGE SOCIAL**

Cell Constraint & Cancer (CC&C), SA au capital de 399.365 €, ayant son siège social au Mas L'Hermite, 331, chemin de la Poterie, 13280 Raphèle les Arles, est immatriculée au RCS de Tarascon sous le numéro 511 620 890. Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social à : Pôle de Suartello II, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio, en date du 15 octobre 2019. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 73

**AVIS**

Par décision du 31/10/2019 il a été décidé de transférer, à effet du même jour, le siège de la société FdL, SCI au capital de 1.000 €, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 792 925 356, de Casavevchia à Tavera [20163] au 1553 chemin du Mas, d'Yvaren à Arles [13200]. Modification au RCS d'Ajaccio et de Tarascon.

**SOCIETES  
MODIFICATIONS**

N° 74

**NCHELONIENS DIFFUSION  
Sigle : CHELODI  
SARL au capital de 650.000 € euros  
Siège social : RN 193, KM 21  
20167 Tavaco  
421 526 641 RCS Ajaccio**

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 04/11/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 650.000 € euros.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS :** La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

M. Pierre, Yves MOISSON gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par M. Pierre, Yves MOISSON, demeurant La Licciola, Barnabona, 20129 BASTELLI-CACCIA, Président de la société.

**Pour avis, Le Président.**

N° 75

**PATRIMONIA GESTION  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 750 euros  
833 131 774 RCS Bastia  
Siège social : 24, Rue César Campinchi  
20200 Bastia**

**NOMINATION  
DIRECTEUR GENERAL**

Par procès-verbal en date du 1er octobre 2019, Monsieur Thomas HELLEUX-TRISTANI, demeurant 9 Boulevard Paoli - 20200 BASTIA, désigné en qualité de Président de la société PATRIMONIA GESTION, aux termes des statuts établis par acte sous seing privé le 28 février 2017 à BASTIA, a nommé en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur VACCAREZZA Nicolas, 13 rue César Campinchi - 20200 BASTIA,

**Pour avis,**

N° 76

**EA LES PAILLONS  
DE JOUR  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2.000 euros  
Siège social :  
18, rue du Dr Del Pellegrino  
20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio 830 789 194**

Aux termes du PV de l'Assemblée Générale extraordinaire du 1er août 2019, il a été décidé :

- de transférer le siège social du 18 rue Dr Del Pellegrino, 20090 Ajaccio au Pôle de Suartello, 2 route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

- d'étendre l'objet social au « consulting, mise en relation professionnelle, développement d'entreprise, gestion des ressources humaines ; planification et budgétisation dans le cadre de l'obligation de l'emploi des personnes handicapées, principalement dans le secteur des technologies de l'information et de communication ; entreprise adaptée ; négociation d'accord triennal dans le cadre de l'emploi et du handicap ; agence de conseil en communication et production d'outils de communication ».

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 77

**SCI LA COLONIALE  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 20.000 € euros  
Siège Social : Moriani  
20230 San-Nicolao  
RCS Bastia 819 346 727**

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé :

Monsieur Jean-Joseph SANTINI, demeurant Villa Tosi, 20221 SANTA MARIA POGHJU, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame Julia GOZZI.

L'article 19 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Madame Julia GOZZI sans qu'il soit procédé à son remplacement.

L'Assemblée Générale a également décidé d'étendre l'objet social aux activités de : Exploitation de tous fonds ou établissements d'hôtellerie et activités annexes complémentaires. Construction, rénovation, achat, prise à bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis, en vue de la création et de l'exploitation sous toutes ses formes de toute entreprise d'hébergement hôtelier ainsi que toutes activités s'y rattachant telles que la mise à disposition de petits déjeuners et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

**Pour avis,  
La Gérance.**

N° 78

**TRANSFORMATION EN SAS**

En date du 01/01/2019, les associés de la SARL KALLISTE LISULANA, SARL au capital de 40.500 € dont le siège social est à l'Ile-Rousse, c/o Mr Pierre VALLI, Lotissement Castellacci, n°4, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°443.256.334 ont décidé de transformer la SARL en SAS. Madame Aurélie VALIE, gérante, a été nommée Présidente.

N° 79

Implic

**TRA MARE E MONTI  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social :  
11, Lotissement des Mûriers  
20243 Prunelli Di Fiumorbo  
RCS Bastia 537 590 572**

**AVIS DE MODIFICATION**

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2018 a décidé de réduire le capital social d'une somme de 4.000 euros pour le ramener à 6.000 euros par voie de rachat aux fins d'annulation de 400 parts de 10 euros chacune, de transférer le siège social à Marfisola, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO à compter du 14 Juin 2018 et de modifier les statuts en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 80

**COLLOREDO  
Société par Actions Simplifiée  
Unipersonnelle  
Au capital de 2000.00 €  
Siège social :  
Pôle d'Activité de Porticcio  
Local numéro 8 - Grosseto-Prugna  
20166 Porticcio  
808 184 717 RCS Ajaccio**

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 28 octobre 2019, il résulte que :

- La dénomination sociale a été modifiée pour adopter, à compter du 28/10/2019 celle suivante :

O SPA DE FLO.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

\* Ancienne mention :

La dénomination de la société est :

COLLOREDO.

\* Nouvelle mention :

La dénomination de la société est :

O SPA DE FLO.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Ajaccio.

**Pour avis, le représentant légal.**

N° 81

**CORSE MEDIA  
LED COMMUNICATION  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social :  
1468, Route de La Montagne  
20243 Prunelli Di Fiumorbo  
RCS Bastia 832 673 362**

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 9 octobre 2019,

Monsieur COLOMBANI Dorian, demeurant Route de la montagne, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur COLOMBANI Dylan, démissionnaire.

L'article 32 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur COLOMBANI Dylan a été retiré des statuts et remplacé par celui de Monsieur COLOMBANI Dorian.

**Pour avis, Le Président.**



N° 82

**A CASA SERENA**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 360.500 €  
Siège social :  
3, Chemin de Novachione  
20200 San-Martino-Di-Lota  
402 284 392 R.C.S. Bastia

Aux termes des décisions unanimes des associés en date :

- du 20 décembre 2017, Josette Orsini Veuve Comiti a été nommée Superviseur général conformément à l'article 24 des statuts,  
- du 25 octobre 2019, la clause d'agrément a été étendue à tous les transferts d'actions à des tiers non-associés, y compris en cas de dévolution successorale à des héritiers en ligne directe ou au conjoint survivant, et l'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 83

**CORIN ASSET MANAGEMENT**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 37.000 €  
Siège Social :  
Centre Commercial LA ROCADE  
20600 Furiani  
492 107 990 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 14 mai 2019 et compte tenu des nouvelles dispositions de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, le mandat de la SAS AUDITEX, commissaire aux comptes suppléant, n'a pas été renouvelé.

Pour avis, Le Président.

N° 84

**GM LOCATIONS**  
SASU au capital de 200 €  
Mortella, 20240 Ghisonaccia  
839771862 RCS Bastia

**CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE**

Aux termes de l'AGE en date du 16/10/2019, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale et d'adopter à compter du 25/10/2019 la dénomination : GM TRANSPORTS  
Article 4 objet : Rajout de transports de passagers. Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 85

**CORSICA BOX**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1500 euros  
Siège social : Lieu-Dit Brancale  
ZI Lucciana, 20290 Lucciana  
844400150 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 17 OCTOBRE 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à par actions simplifiée a décidé de modifier l'objet social par « Location de container et self stockage sur le site ou chez le client, livraison de container, location de camions et remorques et vente de container bruts et/ou transformés », et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

N° 86

**IDA SOLS AJACCIO**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : 40 Allée Rouge  
Z.I. Purettonne, 20290 Borgo  
802 377 135 RCS Bastia

Par décision du 1er octobre 2019, l'associée unique a décidé :

- Une augmentation du capital social de 99.000,00 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

\* Ancienne mention :

Capital social : 1.000 euros

\* Nouvelle mention :

Capital social : 100.000 euros

- de remplacer à compter du 1er octobre 2019 la dénomination sociale "IDA SOLS AJACCIO" par « IDA SOLS dallage béton corse » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de transférer le siège social du 40 Allée Rouge, Z.I. Purettonne, 20290 BORGU au Chez AGIS SARL, Immeuble Impho, Lot n°13, Arbuçetta, 20620 BIGUGLIA à compter du 1er octobre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.



N° 87

**SCI CAMPA IMMOBILIER**  
SCI au capital de 300 €  
Siège : Arutoli, Residence Campa  
20137 Porto-Vecchio  
828012989 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 01/01/2019, il a été décidé de transformer la société en SARL sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 01/01/2019.

Modification de la dénomination :  
CAMPA IMMOBILIER

Modification de l'objet social social :  
La location meublée et activités parahôtelières.

Son siège, sa durée, et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Gérant : Mme Claudia MURA demeurant Résidence Campa, Arutoli, 20137 Porto-Vecchio de nationalité italienne.

Mention sera faite au RCS Ajaccio.

N° 88

**MUSCA**  
Société par Actions Simplifiée  
Capital social : 1000 euros  
Siège social : Quartier VACCILI  
20132 Zicavo - Siren : 877 598 490  
RCS : Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/10/2019, il a été pris acte de la nomination de Monsieur SCAGLIA Pierre, Timente, Emile demeurant Quartier Vaccili, 20132 Zicavo en qualité de nouveau Directeur Générale, à compter du 15/10/2019 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur MURACCIOLE Paul-François demeurant Résidence Les Chênes Verts, 20250 Corte, Directeur Général démissionnaire. L'article n°6 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés.

N° 89

**SUD HYGIENE**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Lieu-dit Figha, Conca  
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio  
803 045 434 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 17 juin 2019, l'Assemblée Générale Mixte des associés a décidé, à compter du 17 juin 2019 :

\* de transférer le siège social du Lieu-dit Figha, Conca, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio au 8 rue du Général Paulin, Colonna d'Istria, Stretta Funtana Nova, 20137 Porto-Vecchio,

\* d'étendre l'objet social aux activités de " Tous traitements des sols, des façades et des couvertures "

\* et de modifier corrélativement les articles 2 et 4 des statuts.

Pour avis, le Président.

N° 90

**GAELEVA**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital variable de 1.000 euros  
Montant minimum : 200,00 euros  
Siège social : Route de la Mer  
Moriani Plage, 20230 San Nicolao  
819 346 727 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 15 octobre 2019, l'associée unique a décidé :  
- de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 1er mars 2120, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 91

**A SETTIA**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100.000 euros  
Siège social : 2, rue Stéphanopoli  
Rue Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio  
342 986 403 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 28 juin 2019, il résulte que :

Les mandats de Madame Véronique ALBERTINI, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Alain DE MARI, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis, Le Président.

**MODIFICATION CAPITAL**

N° 92

**AJACCIO AUTO PIECES**  
SARL au capital de 7.622,50 €uros  
Siège social : Les Terrasses Fleuries  
La Madonuccia, 20090 Ajaccio  
411 878 697 RCS Ajaccio

Par décision du 01/11/2019, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 7.622,50 €uros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

\* Ancienne mention :

Capital social : 7622,50 €uros

\* Nouvelle mention :

Capital social : 15.245 €uros

Pour avis, La Gérance.

N° 93

**SCI JULIE III**  
SCI au capital de 1000000 €  
Siège social : Route du Stiletto  
Pôle d'Activités du Stiletto  
20090 Ajaccio  
844578856 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 19/09/2019, il a été décidé de diminuer le capital de 999000 € par réduction de la valeur nominale de chaque part ramenée de 1.000,00 € à 1,00 € pour le porter à 1000 €. L'article 8 des statuts modifiés en conséquence. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 94

**SCCV PATIO GARAGES**  
SC au capital de 800000 €  
Siège social : Route du Stiletto  
Pôle d'Activités du Stiletto  
20090 Ajaccio  
848051793 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 23/09/2019, il a été décidé de diminuer le capital de 7960000 € par réduction de la valeur nominale des parts sociales ramenée de 1.000,00 € à 5,00 € pour le porter à 40000 €. L'article 8 des statuts modifiés en conséquence. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 95

**SCCV PATIO BUSINESS**  
SCCV au capital de 10000000 €  
Siège social : Route du Stiletto  
Pôle d'Activités du Stiletto  
20090 Ajaccio  
848051488 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 23/09/2019, il a été décidé de diminuer le capital de 9950000 € par réduction de la valeur nominale des parts sociales ramenée de 1.000,00 € à 5,00 € pour le porter à 50000 €. L'article 8 des statuts modifiés en conséquence. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 96

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTICIPATION**  
Forme : SAS  
Siège social : Les Couchants  
Villa 85, 20166 Grosseto-Prugna  
799040092 RCS Ajaccio

**CAPITAL SOCIAL**

Aux termes de l'AGE en date du 5 août 2019, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 1.383.795 euros à 1.433.061 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera portée au RCS de Ajaccio.

N° 97

**AUGMENTATION CAPITAL**

Suivant acte SSP en date du 01/09/2019, le capital de la société S.C. BABBU E FIGLIOLU, sis Patio de Campo Longo, 20260 CALVI, immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro B853208114 a été augmenté de 48.700 € pour être porté de 100 € à 48.800 €.

**SC GHIPPONI INVEST**

Société Civile

Au capital social de 1.401.800 Euros

Siège social : Funtanaccia

20145 Sari-Solenzara

819 903 576 RCS Ajaccio

Par assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2019, il a été constaté des erreurs matérielles dans la rédaction du contrat d'apport du 19 avril 2016 et de facto dans le cadre l'augmentation de capital réalisée le 1er décembre 2016 entachant les statuts ainsi que le montant du capital social de la société.

L'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2019 a en conséquence décidé de modifier le montant du capital social, qui est augmenté de 414.400 Euros, passant ainsi à 1.816.200 Euros. Modification au RCS d'Ajaccio.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 99

**SCI JULIE II**

SCI au capital de 5000000 €

Siège social : Route du Stiletto

Pôle d'Activités du Stiletto

20090 Ajaccio

844578674 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 19/09/2019, il a été décidé de diminuer le capital de 49950000 € par réduction de la valeur nominale de chaque parts ramenée de 1.000,00 € à 1,00 € pour le porter à 50000 €. L'article 8 des statuts modifiés en conséquence. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 100

**SCCV PATIO RESIDENCE**

SC au capital de 10000000 €

Siège social : Route du Stiletto

Pôle d'Activités du Stiletto

20090 Ajaccio

848051751 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 23/09/2019, il a été décidé de diminuer le capital de 9950000 € par réduction de la valeur nominal des parts sociales ramenée de 1.000,00 € à 5,00 € pour le porter à 50000 €. L'article 8 des statuts modifiés en conséquence. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 101

**SCI LARICCIU**

SCI au capital de 1.000 Euros

Lieu-dit Porticcio, Villa Laricciu

Lotissement du Clos de Porticcio

20128 Grosseto-Prugna

451 061 022 RCS Ajaccio

Suivant décision unanime en date du 29 octobre 2019, il a été décidé d'augmenter le capital social de 951.575 € par la création de 38.063 parts nouvelles au nominal de 25 €. Par suite le capital social est porté à 952.575 €.

Modification corrélative des statuts.

Pour avis,

**LOCATION GERANCE  
FIN DE GERANCE**

N° 102

**RIO**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Hameau de Taverna

Lieu-Dit Piano, 20218 Piedigriggio

**AVIS**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/10/2019 à Piedigriggio, Monsieur César Bastiani, né le 29/09/1947 à Morosaglia de nationalité française et, demeurant hameau de Taverna, 20218 Piedigriggio a donné en location-gérance à la société RIO, société par actions simplifiée représentée par son Président Monsieur Anthony Riolacci, en attente d'immatriculation au RCS BASTIA, un fonds de commerce de restauration, connu sous l'enseigne «César Palace», sis hameau de Taverna, 20218 Piedigriggio - à compter du 1er octobre 2019, pour une durée d'une année renouvelable par tacite prolongation d'année en année.

N° 103

**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 12/10/2019, La société LE GRAND HOTEL immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 394 112 932 dont le siège est situé 3 boulevard Wilson, 20260 Calvi, A donné en location gérance, à la SARL PHENIX dont le siège est situé 48 route de donateo, u paesolu, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 839 397 411, une partie de son fonds de commerce plus précisément, le Restaurant et débit de boissons licence 4, à l'enseigne "LE PANORAMIQUE" sis 3 boulevard Wilson, 20260 CALVI, Pour une durée de cinq ans à compter du 15 novembre 2019, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année.

N° 104

**AVIS**

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 15 Octobre 2019 à Venzolasca, le contrat de location-gérance établi entre Mme KOULTÉ Anne-Françoise, Arena Soprana, 20215 VENZOLASCA et Mr KOULTÉ Laurent, Arena Soprana, 20215 VENZOLASCA en date du 01/07/2013 concernant un fonds de commerce de TAXI, sis et exploité à l'Aéroport Bastia Poretta, prendra fin le 31 Octobre 2019.

N° 105

**FIN DE LOCATION GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de traiteur, boucherie, charcuterie L'AVANT GOUT, sis et exploité 13 bd Wilson, 20260 CALVI immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 517 558 052 000 18 consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 01/01/2016, par : La SARL ALEXANDRA, dont le siège est situé 13 bd Wilson, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 517 558 052.

A : Monsieur Bernard MILLION MARTINEZ, demeurant 13 bd Wilson, 20260 CALVI. A pris fin d'un commun accord à la date du 31 JANVIER 2019.

Pour insertion.

**AVIS**

La location-gérance du fonds de commerce de Boucherie, charcuterie, fabrication et vente de plats cuisinés, sis AU PANIER GARNI, RN 193 à BASTIA (20200), consentie par acte sous seing privé à BASTIA en date du 15 juin 2012 : Par la Société AU PANIER GARNI, Société à responsabilité limitée au capital 51.786,62 euros, ayant son siège social RN 193 à BASTIA (20200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 334.923.117.

**Propriétaire dudit fonds,**

A la Société CONSTANT LOUIS,

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social AU PANIER GARNI, RN 193 à BASTIA (20200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 751.147.521,

A pris fin à la date du 14 juin 2019 par résiliation de la location gérance.

Pour insertion.

N° 107

**LOCATION GERANCE**

Par acte sous seing privé à PORTICCIO [Corse-du-Sud] en date du 23 Octobre 2019, la SARL BAR PMU LE CAPITELLO, représentée par son gérant, Monsieur BOZZI Paul, dont le siège social est situé 34 les candilelli - 20166 PORTICCIO, a confié à la SAS U SALTU, représentée par sa présidente Madame EL MARDI Aïcha, dont le siège social est situé LD GIGLIONE - 20129 BASTELICACCIA, et immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 878 063 502, l'exploitation à titre de location gérance du fonds de commerce situé résidence Aghiola - 20166 PIETROSELLA, connu sous le nom de « LA CREPERIE CORSE », pour lequel la SARL BAR PMU LE CAPITELLO est immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 788 457 638 pour une durée de un an à compter du 1er Novembre 2019 renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

N° 108

**FIN DE LOCATION-GÉRANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de débit de boisson 4ème catégorie et petite restauration, situé à Aléria connu sous le nom de : "L'OPUS", consentie par Madame Angeline GIULY demeurant E Cabannace, Route de la plage, 20270 ALERIA immatriculée 381 760 628 RCS BASTIA, à la société L'OPUS, Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 euros, dont le siège social est CATERAGGIO, 20270 ALERIA, immatriculée 521 904 672 RCS BASTIA, suivant acte sous seing privé en date à Aléria du 1er novembre 2009, a pris fin le 31 octobre 2019 par résiliation amiable.

Pour unique avis,  
Le locataire-gérant.

**DISSOLUTION  
LIQUIDATION**

N° 109

**AVIS**

Le 1.09.2019, l'age de la sarl i liccine, Fium d'Oso, San Gavino di Carbini, 20137 Porto-Vecchio, capital 16.769,39 €, rcs Ajaccio 353827074, décide la dissolution anticipée de la société à compter du 1.09.2019, est nommé liquidateur Jean-Marie Poli sis 8r du Docteur Lebel, 94300 Vincennes et fixe le siège de la liquidation à cette même adresse. RCS Ajaccio.

**« RESIDENCE IMPERIALE »**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 Euros

Résidence Parc Impérial

Le Trianon - Route des Cèdres

20000 Ajaccio

SIRET : Ajaccio 539 592 816

**AVIS DE DISSOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 16 octobre 2019 et tenue au siège social, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires ; procès-verbal enregistré au SPFE d'Ajaccio le 31 octobre 2019 dossier 2019 00038053.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation. Elle a nommé Monsieur Antony PERRINO aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits

Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Gérant, Antony PERRINO.

N° 111

**LEZARDU**

Société Civile

Au capital de 1.000 euros

Siège social : Route de Conca

U Lezardu, Zonza

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

802 018 085 RCS Ajaccio

**AVIS DE DISSOLUTION  
ANTICIPEE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 septembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-François ROCHETTE, demeurant Route de Lausanne, la Lézardière, 290 B, Bellevue, SUISSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Route de Conca, U Lezardu, ZONZA, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 112

**LEZARDU**

Société Civile

Au capital de 1.000 euros

Siège social : Route de Conca

U Lezardu, Zonza

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Siège de liquidation :

Route de Conca, U Lezardu, Zonza

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

802 018 085 RCS Ajaccio

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2019 au Route de Conca, U Lezardu, ZONZA, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-François ROCHETTE, demeurant Route de Lausanne, la Lézardière, 290 B, Bellevue, SUISSE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 113

**« RESIDENCE IMPERIALE »**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 €uros

En liquidation amiable

Résidence Parc Impérial

Le Trianon, Route des Cèdres

20000 Ajaccio

SIRET : Ajaccio 539 592 816

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 31 octobre 2019 enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 31 octobre 2019 dossier 2019 00038055, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur, Antony PERRINO.

N° 114

**SSCV LES JARDINS DE TRAVERSA**

RCS Bastia numéro 850 994 815

Capital : Mille euros (1.000 €)

Siège social : Les Hauts de San Ornello

20290 Borgo

Au terme d'une délibération de l'AGE en date du 28 octobre 2019 la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de Bastia.

N° 115

**HANGAR 127**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Rue François Lota

ZI Erbajolo, 20600 Bastia (Corse)

809 526 148 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 30 septembre 2019 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidatrice : DARIA ACQUATELLA, demeurant à LUCIANA (Corse) Lieu-dit Querci, Route du village, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BASTIA (Corse) Rue François Lota, ZI Erbajolo.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 116

**PAMIDAMA**

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7700 euros

Siège social : 2, Rue Abbattucci

20200 Bastia

Siège de La Liquidation :

8, Rue Favalelli - Maison du Régent

20200 Bastia

434 250 619 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2019,

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Patrick BENEDETTINI, et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 117

**LES CLEFS DU SOLEIL**

SAS en liquidation

Au capital de 3.000 €

Siège :

5469 Monte di Marina, Conca

20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio

843929688 RCS d'Ajaccio

Suivant décision des actionnaires du 30/09/2019, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé le compte de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation. Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 118

**COMPTOIR**

IMMOBILIER CORSE

SAS au capital de 5.000 €

Siège social : 55, rue Borgo

20137 Porto-Vecchio

827 617 416 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société avec effet rétroactif au 31/12/2018 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur M. Sébastien ARSAC demeurant 215 Chemin Saint Pierre, 84250 LE THOR, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celles-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 119

**LES CLEFS DU SOLEIL**

SAS au capital de 3.000 €

Siège : 5469 Monte di Marina

Conca 20144

843929688 RCS de Ajaccio

Par décisions extraordinaires du 31-08-2019, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31-08-2019 et sa mise en liquidation les associés, ils ont mis fin au mandat de Présidente de Mme ZAJAC Marianne. Ils ont nommé Mme ZAJAC Marianne, demeurant 5469 Monte di Marina, CONCA, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à : 5469 Monte di Marina, CONCA, 20144 STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO, adresse à laquelle toute correspondance, actes et documents relatifs à la liquidation devront être envoyés ou notifiés. Formalités au RCS d'Ajaccio.

Le Liquidateur,

N° 120

**DEFENSE EQUIPEMENT CONSEIL**

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège : Lieu-dit Villa

Chemin du Cappuccini, 20260 Calvi

Siège de liquidation :

Lieu-dit Villa - Chemin du Cappuccini 20260 Calvi-487755589 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2019 au Lieu-dit Villa, Chemin du Cappuccini, 20260 CALVI a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Peter PLAITER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 121

**MACONNERIE**

GENERALE INSULAIRE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social : Borgo Village

20290 Borgo (Corse)

790 403 240 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 août 2019, la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :

- Monsieur MICHEL BRIZZI, demeurant à BASTIA (ITALIE) 5 Rue Gabriel Peri, BASTIA, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BORGIO (Corse) Borgo Village.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

N° 122

**SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS ABELI**

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 16.000 €

Siège social et de liquidation :

Zone Industrielle du Vazzio, n°16

20090 Ajaccio

378851919 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale du 25 octobre 2019 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Eric ABELI, demeurant Lieu-dit Casaccia, 20129 Bastelicaccia, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 123

**LE PRADO SAINTE ANNE**

SARL au capital de 32013 €

Siège social :

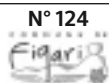
Route de L'Ancienne Gare

Le Prado, 20230 San Nicolao

317565117 RCS de Bastia

Par AGE du 27/10/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 01/10/2018. Mme PRICAZ FRANCOISE, Valle Longhe, MILIONI, 20230 TALASANI a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention au RCS de Bastia.





N° 124

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE****1. Identification de l'organisme passant le marché :**

COMMUNE DE FIGARI  
Mairie de Figari - 20114 FIGARI  
Téléphone : 04 95 71 00 23 - Fax : 04 95 71 04 65  
Courriel : mairie.figari@orange.fr

**2. Objet :** Le marché a pour objet les prestations concernant la remise en état de l'extérieur de la Chapelle de PRUNO. Celles-ci correspondent aux différents lots spécifiques à chaque type de travaux qui sont nécessaires à cette remise en état. Ceux-ci sont définis dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP pour le reste du texte).

**3. Caractéristiques principales :** Il s'agit d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret du 25 mars 2016 N°2016-360 relatifs aux marchés publics.

MAPA N° 2019/10/001

Une décomposition en TROIS (3) lots est réalisée en fonction de la spécificité des travaux à réaliser. Les lots concernent les travaux de :

- Gros œuvre - Lot 1,
- Charpente et couverture - Lot 2,
- Décrépissage des façades, Traitement des fissures, Réalisation d'un nouvel enduit sur tout ou partie des façades de la Chapelle - Lot 3.

Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

Aucune variante n'est autorisée.

**4. Informations pratiques :**

Les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation des entreprises ([www.figari.fr](http://www.figari.fr)) et en particulier le règlement de la consultation pour des informations complètes.

**Date limite de réception des offres :** soit en format papier soit au format électronique (<http://www.kleoon.com/>) au plus tard le **Lundi 16 Décembre 2019 à 11h00**.

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours

**5. Conditions d'attribution :** Pour chaque lot, offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

- Critère 1 - Valeur technique 65 points
- Critère 2 - Valeur financière 35 points

La Commune de FIGARI se réserve le droit, si elle l'estime nécessaire, de recourir à la négociation [CE - 18/09/2015 n°380821] avec le ou les candidats, par un simple échange de courriers ou lors d'un entretien personnalisé.

Après cette éventuelle étape, pour chaque lot évoqué, sera déclaré lauréat, le candidat ayant obtenu la note la plus élevée

**6. Recours :** Tribunal Administratif de BASTIA, Villa Montepiano, 20407 BASTIA,

Tél. 04.95.32.88.66 - Télécopie : 04.95.32.38.55.

Adresse courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

N° 125

**VENTE DE BIEN**

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, sont informés de la vente du bien suivant :

**DESIGNATION DU BIEN**

A SAN-GAVINO-DI-CARBINI (CORSE-DU-SUD) 20170 Suarticcia,

Un terrain à bâtir .

Cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Nature
B	203	SUARTICCIA	00 ha 35 a 06 ca	BOIS
B	204	SUARTICCIA	00 ha 66 a 10 ca	BOIS
B	205	SUARTICCIA	02 ha 17 a 29 ca	BOIS

La vente, si elle se réalise, aura lieu moyennant le prix principal de QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (470.000,00 EUR)

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation.

**Cette vente aura lieu aux conditions suivantes :**

\* L'acquéreur supportera les servitudes pouvant grever ces bois.

Il acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis.

Il acquittera tous les frais de la vente d'un montant de trente-quatre mille euros (34.000,00 euros) [sauf à parfaire ou diminuer].

**EXERCICE DU DROIT DE PREFERENCE**

Les bénéficiaires du droit de préférence disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage des présentes, pour faire connaître à Maître Isabelle NOUGARET, Notaire à PORTO-VECCHIO [20137] (Corse-du-Sud), Route d'Arca, Immeuble le Sampiero, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'ils exercent, ou non, leur droit de préférence, aux prix et conditions contenus aux présentes.

A défaut de réponse reçue par ledit Notaire dans le délai indiqué, le droit de préférence sera considéré comme purgé et le propriétaire pourra vendre librement les biens ci-dessus désignés.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés indépendamment de ce droit de préférence.

**Rappel de l'article L.331-19, alinéa 3 :**

Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

Affiché en Mairie,

N° 126

**CABINET RETALI & ASSOCIES**

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10 - Site : [cabinet-retali.fr](http://cabinet-retali.fr)

**VENTE SUR ADJUDICATION****AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR  
AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA**

Le JEUDI 19.12.2019 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE LURI (HAUTE-CORSE) :

**Parcelle K 816** au lieudit FIENO d'une superficie de 65ca : habitation avec au sous-sol : cave avec un accès par la ruelle en contrebas; au RDC: une pièce et au 1er étage avec un accès par un escalier extérieur 4 pièces : deux chambres- une salle à manger et une cuisine ; balcon.

**Parcelle K 817** au lieudit FIENO d'une superficie de 65ca sur laquelle se trouve une salle de bains en mauvais état dont l'accès se fait par l'extérieur.

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 55.000,00 €

Visite prévue sur place le lundi 18.11.2019 de 11h à 12h par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalable à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : [cabinet-retali.com](http://cabinet-retali.com)

N° 127

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****1) POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Commune de Pino

Point de contact : Monsieur le Maire

Adresse : Parioise - Code postal : 20228 - Ville : Pino

Téléphone : 04 95 35 12 70

Courriel : [mairie.pino@orange.fr](mailto:mairie.pino@orange.fr)

**2) OBJET DU MARCHE :**

Restauration des façades du couvent de Pino

**3) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :**

Le marché comportera deux lots, décomposés en six phases de travaux.

Prestations divisées en lots séparés avec possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots :

Lot 1 : échafaudages - maçonnerie - pierres de tailles

Lot 2 : menuiseries - peintures

**4) CRITERES D'ATTRIBUTION :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

**5) PROCEDURES :**

Type de procédure : Procédure adaptée en application de l'Article R.2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.

**6) CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Le candidat ne devra pas être frappé par l'interdiction de soumissionner conformément aux articles L.2141-1 à 5 du Code de la Commande Publique.

**7) CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :**

Candidats ayant fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment remplis et signés et dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont suffisantes par rapport aux prestations objets de la consultation.

**8) DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 04/12/2019 à 12 h 00****9) DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 180 jours à compter de la date limite de réception****10) MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER :**

Les dossiers de consultation seront téléchargés gratuitement sur le site du profil acheteur : <http://kleoon.com> sous la référence : Couvent de Pino - Restauration des façades

**11) MODALITES DE REMISES DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :**

Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site du profil acheteur.

**12) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

- Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite en utilisant les fonctionnalités de la plate-forme de dématérialisation (<http://www.kleoon.com>)

- Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de BASTIA - Chemin de Montépiano - 20407 BASTIA cédex - Tel : 0495328866 - Fax 0495353855 - Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31 octobre 2019

N° 128



COMMUNE DE LECCI

### AVIS DE MARCHÉ

Dénomination et adresse de la personne publique :

Commune de LECCI  
Hotel de Ville  
20137 LECCI  
04.95.71.43.43 - 04.95.71.44.69  
courriel : [mairie.lecci@wanadoo.fr](mailto:mairie.lecci@wanadoo.fr)

Personne responsable du marché : Monsieur le Maire de LECCI

Mode de passation : La procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Objet du marché : Location de matériel d'illuminations avec stockage et entretien pour une durée de 3 ans.

Lieu d'exécution des travaux : Commune de Lecci, 20137 Lecci

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants classés dans l'ordre décroissant :

1) Valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique 40%  
2) Prix des prestations 40%

3) Valeur esthétique du projet appréciée au vu du mémoire technique 20%

Date limite de réception des offres : 15/11/2019 à 12h00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Obtention du dossier par voie électronique :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>. Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Envoi des candidatures et des offres

Les soumissionnaires doivent choisir un seul mode de transmission : Par voie électronique via la plateforme de dématérialisation

<http://www.achatspublicscorse.com>

Envoi des candidatures et des offres - Renseignement administratif et technique :

Mairie de LECCI  
Hôtel de Ville  
20137 Lecci

Tél : 04.95.71.43.43 - Fax : 04.95.71.44.69

Date d'envoi de la publication : le 30/10/2019

Le Maire, Don Georges GIANNI.

N° 129

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim  
Avenue Paul Giacobbi - BP 618  
20601 Bastia  
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 19/TX/007/MA

L'avis implique un marché public

Objet : Rénovation de bâtiment agricole

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Prix des prestations

10% Valeur technique : Les mesures prévues pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier

10% Valeur technique : Un programme d'exécution des ouvrages et la durée approximative de chaque phase pour vérifier la compatibilité du planning de l'entreprise avec celui proposé par le maître d'oeuvre

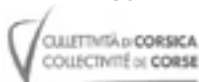
10% Valeur technique : Les moyens matériels affectés au chantier et l'indication des procédés d'exécution qui seront utilisés

10% Valeur technique : Les moyens humains affectés au chantier

Remise des offres : 12/11/19 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 25/10/2019

N° 130



### AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse  
22 Cours Grandval, BP 215  
20187 AIACCIU CEDEX 1.  
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621  
Courriel : [commande.publique@ct-corse.fr](mailto:commande.publique@ct-corse.fr)  
Adresse internet : : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Analyse des pratiques professionnelles dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2019-CDC-0394

Date limite de remise des offres : Lundi 18 novembre 2019 à 15 heures

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25.10.2019

N° 131

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

#### CREATION D'UNE STATION D'EPURATION COMMUNALE

Commune de Castellare di Mercurio

[Projet poursuivi par la commune de Castellare di Mercurio]

1ère Parution,

DUREE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 443-2019 du 25 octobre 2019] :

Pendant 15 jours consécutifs, du lundi 18 novembre 2019 au lundi 2 décembre 2019 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Castellare di Mercurio :

\* L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la création d'une station d'épuration communale ;

\* L'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir pour la réalisation de ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DEPÔT DES DOSSIERS :

\* Mairie de Castellare di Mercurio.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du Tribunal Administratif de Bastia, le 27 septembre 2019] :

Monsieur Laurent FRANCIS recevra le public en mairie de Castellare di Mercurio, selon les modalités suivantes :

\* lundi 18 novembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

\* lundi 2 décembre 2019, de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Castellare di Mercurio.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr](mailto:ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr)],

au plus tard le lundi 2 décembre 2019 à 17 h 00, date et heure de clôture de ces enquêtes. Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Castellare di Mercurio, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

N° 132

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANTE AVEC STOCKAGE D'ENERGIE, AU LIEU-DIT « CHIOSO VECCHIO », SUR LA COMMUNE DE LUCCIANA PRESENTE PAR LA SAS FPV BRNCOLE

1ère insertion,

DUREE DE L'ENQUÊTE : [arrêté préfectoral n°444/2019 du 29 octobre 2019]

Pendant 44 jours consécutifs, du lundi 25 novembre 2019 au mardi 7 janvier 2020 inclus, se déroulera sur la commune de LUCCIANA l'enquête publique relative à la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque flottante intégrant un système de stockage d'énergie, au lieu-dit « Chioso Vecchio », sur la commune de LUCCIANA, présentée par la SAS FPV BRNCOLE.

\* SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DEPÔT DU DOSSIER :

\* Mairie de LUCCIANA

Le public pourra prendre connaissance du dossier aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie ou les adresser au commissaire enquêteur en mairie.

Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie, pendant la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse [[www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)].

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Corse et la réponse du porteur de projet sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public, pendant la durée de l'enquête, sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1772>.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : [désigné par le Tribunal Administratif de Bastia le 1er octobre 2019].

Monsieur Paul François GIACOBBI, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques honoraire, recevra le public en mairie de LUCCIANA :

\* lundi 25 novembre 2019 de 8 heures 30 à 12 heures

\* mercredi 11 décembre 2019 de 13 heures 30 à 17 heures

\* mercredi 18 décembre 2019 de 8 heures 30 à 12 heures

\* mardi 7 janvier 2020 de 13 heures 30 à 17 heures

Les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Madame Graziella GIANNACCINI, Chef de projet [adresse : 1, Rue du Docteur MORUCCI - 20200 Bastia - Tél : 06 28 01 25 35.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, seront tenus pendant un an à la disposition du public en mairie de LUCCIANA et à la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ils seront mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Corse. Le Préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet de la présente enquête.



N° 133



COMMUNE D'ERSA

Sauvegarde de la paroisse Saint-André de Granaggiolo

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

AAPC

Organisme qui passe le marché : Commune d'ERSA - 20275 ERSA  
Téléphone : 0495356096

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Objet du marché :

Sauvegarde de la paroisse Saint-André de Granaggiolo  
Consistance

Mission d'Avant-projet jusqu'à l'Assistance aux opérations de réception

Critères de jugement des offres :

- 1) Technique 50%
- 2) Prix 40%
- 3) Délais remise dossier demande PC 10%

Lieu d'exécution : Commune d'Erta

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

<https://www.achatspublicscorse.com>

Date de remise des offres : 02/12/2019 à 11 heures

Date d'envoi de l'avis à la publication : 30/10/2019

Adresse remise des offres : <https://www.achatspublicscorse.com>

N° 134

## AVIS DE MARCHE PUBLIC

Caractéristiques principales du marché public : Prestations d'assurances destinées à la société publique locale de transport Muvitarra.

Le marché comprend 4 lots :

- Assurance Flotte automobile (lot 1),
- Dommages aux biens (lot 2),
- Responsabilité Civile (lot 3),
- Responsabilité civile des dirigeants (lot 4).

Durée du marché public : Le marché prend effet à compter du 11/04/2020 et prend fin le 31/03/2025.

Date limite de réception des candidatures : Le 20/11/2019 à 12h00

N° 135



DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

COMMUNE D'ERSA

## AVIS DE MARCHE INFRACTUEUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE D'ERSA - 20275 ERSA  
Objet du marché : Maitrise d'œuvre pour la sauvegarde de la Paroisse Saint André de GRANAGGILOPour des raisons administratives l'appel d'offre cité en objet est déclaré infructueux.  
Date d'expédition du présent avis : le 29-10-2019

N° 136

Commune de PASTRICCIOLA

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## MARCHÉ DE TRAVAUX

Dénomination de la personne qui passe le marché :

Commune de PASTRICCIOLA - Village - 20121 PASTRICCIOLA

Tel : 04.95.28.95.32/Fax : 04.95.28.91.85 - e-mail : mairiedepastricciola@orange.fr

Objet du marché : Sécurisation de divers sites dans la commune

Procédure : Marché selon une procédure adaptée en application des articles R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique

Pièces à produire : Voir règlement de la consultation art. 5

Décomposition en lots :

Lot 1 : Maçonnerie

Lot 2 : Menuiserie

Critère de sélection des offres :

Valeur technique : 20 %

Délai : 50 %

Prix : 30 %

Date et lieu de remise des offres : Mardi 10 décembre 2019 à 12 h00

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date de remise des offres

Retrait du dossier par voie électronique :

<https://www.achatspublicscorse.com>

Date d'envoi de l'avis à la publication : 05 novembre 2019

## DERNIERES MINUTES

N° 137



MATTEI-NOURY-CERVETTI

Avocats Associés

A.A.R.P.I

Barreau d'Ajaccio

8, rue Michel Bozzi, 20000 Ajaccio

Suivant ASSP en date du 23 octobre 2019 à AJACCIO [20000], enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AJACCIO le 23 octobre 2019, Dossier 2019 00037017, référence 2A04P31 2019 A 01539.

La société MATEYS, société par actions simplifiées (société à associé unique), au capital de 1000.00 euros, dont le siège est sis Résidence Casteluccio - Bâtiment B4 - 20090 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 829 152 610, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Michaël COUFRANC, domicilié es qualité audit siège, A cédé à la société KENNEDY SERVICES,

société par actions simplifiées, au capital de 1000,00 euros, dont le siège est sis 15 Parc Cunéo d'Ornano - C/O Nicolas PENZINI - Rdc Terrasse - 20000 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de d'AJACCIO sous le numéro 834 009 169, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Nicolas PENZINI, demeurant es qualité audit siège,

Le fonds de commerce de station-service, distribution de produits pétroliers, lavage graissage de véhicules automobiles, à l'enseigne ESSO CASTEL VECCHIO, exploité sis 109 cours Napoléon à AJACCIO, objet d'une inscription au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 829 152 610, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant,

Moyennant le prix de cent quarante-cinq mille euros (145.000.00 euros).

La prise de possession a été fixée au 23 octobre 2019.

Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège social du séquestre, Maître Eve NOURRY, Avocat au Barreau d'AJACCIO, membre de l'AARPI MATTEI-NOURY - CERVETTI - Avocats Associés, domicilié es-qualité à AJACCIO [20000], 8, rue Michel Bozzi, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,

N° 138

## I FRATELLI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social :

c/o M. Joseph POZZO DI Borgo

Chemin de Fiuminale

20220 Monticello

822 290 334 RCS Bastia

## AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2019 : L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 139

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 juin 2019,

Monsieur Pierre Roger SANTONI, en son vivant retraité, demeurant à POGGIO-DI-NAZZA [20240]. Né à PARIS 9ÈME ARRONDISSEMENT [75009], le 16 avril 1930. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à OLETTA [20232] [FRANCE], le 4 octobre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle «François GRIMALDI Sylvie MICHELI», titulaire d'un Office Notarial à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [Corse], Z.I de Migliacciaro, le 24 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO, référence CRPCEN : 20054, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis, Me MICHELI,  
Notaire Officier Public.

N° 140

Dénomination :

M. SERVICES 83.

Forme : SARL.

Capital social : 10000 euros.

Siège social :

36, Rue du General de Gaulle

83470 St maximin la ste baume

837967165 RCS Tribunal

de Commerce de Draguignan.

Aux termes de l'AGE en date du 30 septembre 2019, les associés ont décidé, à compter du 30 septembre 2019, de transférer le siège social à Lieu-dit Guadelli, Résidence A Vadina, appartement N°2, 20214 Calenzana. Radiation du RCS de Tribunal de Commerce de Draguignan et immatriculation au RCS de Bastia. Ils ont également décidé de changer la dénomination sociale de la société.

Ancienne dénomination :

M. SERVICES 83.

Nouvelle dénomination :

M. SERVICES 2B.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L'adresse des gérants sont les suivantes : MERCIER Emmanuel et LAURI Francesca : 1 rue Saint-Joseph, 67120 Molsheim MERCIER Mickaël : 809 ancien chemin de Tourves 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume DROUAIN Marie-Antoinette Lucienne : Lieu-dit Guadelli, Résidence A Vadina, appartement N°2, 20214 Calenzana.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 04/11/2019, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VENEZIA

Siège social : Chez Monsieur Daniel Di GRAZIA, Résidence les Terrasses d'Ajaccio, Immeuble Colbert, Rue des Terrasses Fleuries 20090 AJACCIO (Corse)

Objet : - Location meublée ;

- L'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement ;

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Daniel, Aurèle, Mathieu DI GRAZIA, demeurant Les terrasses d'Ajaccio, Immeuble Colbert, Rue des Terrasses Fleuries, 20090 AJACCIO (Corse)

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

**Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.**

## LEODIS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 12.720 euros

Siège social : Lieu-dit Poretta

20137 Porto-Vecchio

491 087 672 RCS Ajaccio

## AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une décision en date du 28/05/19, la gérance de la société à responsabilité limitée LEODIS a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Poretta, 20137 PORTO-VECCHIO au Lieu-dit Erbajolo, 20600 BASTIA à compter du 28/05/19, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 491087672 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Gérance : Monsieur Antoine-Marie LEONELLI

**Pour avis, La Gérance.**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MURATO en date du 30 Octobre 2019, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : GIUSTI M.A

SIEGE SOCIAL : Soprano, 20239 MURATO (Haute-Corse)

OBJET : - L'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, la gestion par location ou autrement et la mise en valeur de tous immeubles et biens immobiliers.

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes les sûretés réelles ou autres garanties nécessaires

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 800 euros

Montant des apports en numéraire : 800 euros

GERANCE : Monsieur Marc-Antoine GIUSTI, demeurant Soprano, MURATO (Haute-Corse),

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacés, ascendants ou descendants des associés.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

**Pour avis, Le gérant.**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP établi à ZONZA en date du 14/10/2019, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : DE ALMEIDA COSTA - Siège social : Lieudit Pendina - Hameau di Cavu à ZONZA [20144] - Objet : tous travaux de peinture intérieure et peinture plâtrerie ; tous travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment - Durée : 99 ans - Capital : 50.000 € - Gérance : Michel DE ALMEIDA COSTA, demeurant Lieu-dit Pendina - Hameau di Cavu à ZONZA [20144], Immatriculation : Au RCS d'AJACCIO.

## SARL THEROS

Capital social 1000 euros

Siège social : 9, rue de Rivoli

20000 Ajaccio

Siret 835 129 743 00018

RCS Ajaccio

Le 25 /10/2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25/10/2019, nommé liquidateur LEANDRI Eric, 9 rue de Rivoli, 20000 Ajaccio et fixé le siège de la liquidation au siège social.

Le 04/11/2019, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 04/11/2019.

Radiation au RCS d'Ajaccio.

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET TRANSFERT DE SIEGE

Suivant ASS du 7 octobre 2019, enregistré à BASTIA, le 9 octobre 2019 [réf : 2B04P31 2019 A 01589, 2019 00035591] La SARL « U PASQUALE PAOLI », immatriculée au RCS de BASTIA n° 492 152 533 dont le siège social est situé 2 place Paoli, 20220 L'ILE-ROUSSE, A VENDU à la SAS L'EPICURE, immatriculée au RCS de BASTIA n° 833 372 600, dont le siège social est sis Avenue Piccioni, 20220 L'ILE-ROUSSE.

Un fonds de commerce de restauration lui appartenant, exploité : 2 Place Paoli, sous l'enseigne U PASQUALE PAOLI comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

Effet de la vente au 1 janvier 2020

Prix : 300.000 euros :

Éléments incorporels : 140.000 euros

Éléments corporels : 160.000 euros

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Me M-R CITOLLEUX, Avocat au Barreau de BASTIA, demeurant résidence Clos des Oliviers - Bât A - 20220 ILE-ROUSSE.

Par AGE en date du 7 octobre 2019 la SAS L'EPICURE sus nommée a décidé de son transfert de siège au 01 janvier 2020 : Ancien siège : avenue Piccioni, 20220 L'ILE-ROUSSE ; Nouveau siège : 2 Place Paoli, 20220 L'ILE-ROUSSE.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

## EGC HOLDING

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège : Mezzavia Pernicaggio

ZA de Caldaniccia, Lot N°7

20167 Sarrola Carcopino

Siège de liquidation :

Avenue Mont Thabor

Résidence Bel Horizonte, Bâtiment H

20090 Ajaccio

812 775 054 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 16 septembre 2019 au Avenue Mont Thabor, Résidence Bel Horizonte, 20090 AJACCIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Annie L'HOPITALIER, demeurant Avenue Mont Thabor, Résidence Bel Horizonte, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

**Pour avis, Le Liquidateur.**

## AVIS

Le 1.09.2019, l'age de la sarl i liccine, Fium d'Oso, San Gavino di Carbini, 20137 Porto-Vecchio, capital 16769,39 €, rcs Ajaccio 353827074, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 1.09.2019. rad ajaccio.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO du 25/10/2019, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : ML IMMO

Siège social : 10 Avenue Beverini, 20000 AJACCIO

Objet social : L'acquisition, la vente, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S

Capital social : 1000 euros

Gérance :

- M. Michaël LENZINI demeurant 5 Parc Belvédère, 20000 Ajaccio

- M. Aurélien, Jean-Antoine, Laurent MIRMAN demeurant 10 Avenue Beverini, 20000 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : - Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

- Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au R.C.S d'Ajaccio

**Pour avis, La Gérance.**



## AVIS

Par assemblée générale extraordinaire du 31/08/2019, les associés de la SCCV SAINT JEAN au capital de 1000 euros dont le siège social est situé ZI TRALAVETTU, 20110 PROPRIANO, 792 896 979 RCS AJACCIO, ont décidé la mise en dissolution anticipée de la société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. Antoine LEANDRI demeurant 1 Rue Général de Gaulle, 20110 PROPRIANO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à ZI TRALAVETTU, 20110 PROPRIANO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

**Pour avis, le liquidateur.**

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/05/2019 les associés de la SAS COMPTOIR IMMOBILIER CORSE, au capital de 5000 €, dont le siège est 55 Rue Borgo, 20137 PORTO-VECCHIO, RCS AJACCIO B 827 617 416, ont décidé :

- d'approuver les comptes de liquidation,

- de donner quitus au liquidateur M. Sébastien ARSAC demeurant 215 Chemin Saint Pierre, 84250 LE THOR, et de le décharger de son mandat,

- de constater la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2018.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

**Pour avis, le liquidateur.**

N° 152

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er octobre 2019 à Corte, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
**Dénomination sociale :**  
C° ASA DI BELLEZZA

**Objet social :** La société a pour objet en France et à l'étranger : Institut de beauté, soins du visage, soins corporels, manucurie. Et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Siège social :** 32 bis cours Paoli - 20250 Corte  
**Durée :** 99 ans  
**Capital social :** 500 €, divisé en 100 actions d'une valeur de 5 € chacune  
**Président :** Madame ORSOLINI née GIROUX Céline Myriam Maguy, née le 5 Juillet 1987 à Nice (06), de nationalité française, demeurant résidence Bedrand - Bâtiment L - 20250 CORTE  
Immatriculation : RCS Bastia.

N° 153

**SVASM IMMOBILIER****Société par Actions Simplifiée****Au capital de 10.000 euros****Siège social : 15, Rue Drouot****75009 Paris-851 308 429 RCS Paris**

Aux termes d'une décision en date du 10 octobre 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 15, Rue Drouot, 75009 PARIS au Parc d'activités Capo Du Padula - Bât Les Eucalyptus - 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 10 octobre 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 851 308 429 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.  
**Président :** M. Clément BOSREDON, demeurant 2, Rue du Marché, 33210 LANGON [33]

**Pour avis, Le Président.**

N° 154

**LORETTO BS 10****SCI au capital de 3000 euros****Siège social : 7, Boulevard Sampiero****20000 Ajaccio****449 427 103 RCS d'Ajaccio**

L'AGE du 15/10/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d' Ajaccio. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 155

**AVIS**

Par assemblée du 28 octobre 2019, les associés de la société « ACQUA LINDA », SCCV en liquidation au capital de 10.000 €, dont le siège de liquidation est ZA de Folelli, 20213 Folelli [493 870 273 RCS Bastia], ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé la société BRANDIZI PROMOTION [439415 688 RCS Bastia], liquidateur, de son mandat et constaté la clôture de liquidation du 28 octobre 2019. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

N° 156

**YOANN****Société à Responsabilité Limitée****En liquidation****Au capital de 100 euros****Siège social : 3, Place Paoli****20250 Corte (Corse)****789 632 775 RCS Bastia****AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 15 janvier 2019, la dissolution anticipée de la société à compter du 15 janvier 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur YOANN PEREZ, demeurant à CORTE [Corse] Chez Mr Tramini Mathieu, Citée Pianuccia, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CORTE [Corse] 3, Place Paoli.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

**Pour avis, Le liquidateur.**

N° 157

**CORSICAN BROADCAST RESOURCES****Société par Actions Simplifiée****Au capital de 1500 euros****Siège : chemin des Crêtes****Route du Vittulo, Imm. les Crêtes****Bâtiment B, 20090 Ajaccio****815 365 960 RCS d'Ajaccio**

Par décision de l'AGE du 20/10/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme STROMBONI Marion Marion, Andrée, Martine 19 Boulevard Madame Méré, 20090 AJACCIO, et Fixé le siège de liquidation au siège social chemin des Crêtes route du Vittulo, Imm. Les Crêtes Bâtiment B où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de AJACCIO.

**PROCHAINE PARUTION****15/11/2019 - N°6795****al-informateurcorse@orange.fr**

N° 158

**CORSICA SOLE GESTION****Société par Actions Simplifiée****Au capital de 514.692 €****Siège social : 1, avenue Emile Sari****20200 Bastia****814 654 612 R.C.S. Bastia****MODIFICATIONS**

Suivant procès-verbal en date du 18 octobre 2019, les Associés ont pris acte de la démission de Monsieur Cyrille COUDY-SER de ses fonctions de directeur général à compter du même jour.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 159

**ACME****Société par Actions Simplifiée****Au capital de 600 euros****Siège social : Frisolaccio****20222 Brando****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRANDO du 18 octobre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : ACME

Siège : Frisolaccio, 20222 BRANDO

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 600 euros

**Objet :** La production et la diffusion de tout événement public, privé ou associatif tels que spectacles, concerts, fêtes, festivals, conventions, séminaires, le booking, le management, le développement et la promotion d'artistes, de favoriser la découverte d'autres formes d'expression associées à la musique, dynamiser la création, favoriser la transversalité de diverses pratiques artistiques et valoriser leur complémentarité, la prestation de services en mission de conseil, d'expertise et d'action pour l'accompagnement de projets dans le secteur culturel et événementiel, la location, achat ou vente de matériels inhérents à ces événements

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Madame Anaïs Monnet, demeurant Résidence E Casele, Bât D, 20200 SAN MARTINO DI LOTA

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

**Pour avis, Le Président.**

N° 160

**C3DM****SAS au capital de 2000 €****Siège social sis : Lieu-dit Bonifazincio****Route de Porra à Porto-Vecchio (20137)****820807436 RCS Ajaccio**

Par PV d'AG du 18.09.2019, il résulte que la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 18 septembre 2019 suivie de sa mise en liquidation. Est nommé liquidateur M. Serge ROCHEPEAU, demeurant à FIGARI [20114] Lieu-dit Nivalella, Route de l'Aéroport.

Le siège de la liquidation et adresse de correspondance sont fixés au siège social. Dépôt au GTC d'Ajaccio.

N° 161

**AVIS**

SCI SCANDOLA 2B, Société Civile Immobilière, au capital de 1.000 euros, Siège social : Haut du Village, 20226 OCCHIATANA, 797.870.136 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 26/09/2019, les associés ont décidé de nommer à compter de ce jour pour une durée illimitée, en qualité de gérant Monsieur Romain DAMIANI, demeurant 76 Impasse Boiteux, Résidence Olympiade - 13600 LA CIOTAT, en remplacement de Monsieur Emmanuel DAMIANI démissionnaire à compter du 26/09/2019. Un exemplaire du PV de l'AGE sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

**Pour avis.**

N° 162

**SARL ISULA BELLA****SARL au capital de 7622.45 Euros****13 Bd Roi Jérôme, 20000 Ajaccio****412779977 R.C.S. Ajaccio**

Par décision de L'AGO en date du 27/10/2019 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur MR FELICI DANIEL RES A SPOSATA, BAT E1, ROUTE DU STILETTO, 20090 AJACCIO, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Ajaccio.

N° 163

**LORETTO BS10****SCI au capital de 3000 euros****Siège social : 7, Boulevard Sampiero****20000 Ajaccio****449 427 103 RCS d'Ajaccio**

L'AGE du 23/09/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 23/09/2019, nommé en qualité de liquidateur M. LUCIANI Jean-François, demeurant Villa Michaud, Chemin de la Biancarello, 20000 Ajaccio, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance sera adressée Villa Michaud, Chemin de la Biancarello, 20000 Ajaccio. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 164

**MAV****Société par Actions Simplifiée****Au capital de 50.000 euros****Siège social : 7 Rue du Pontetto****20200 Bastia****811 636 687 RCS Bastia**

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 octobre 2019, il résulte que :

Monsieur Louis Antoine Falorni, demeurant Résidence Fior di Macchia, bât A, 20200 BASTIA a été nommé en qualité de Président en remplacement de Jacques Dominique Falorni, démissionnaire. L'article 36 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Jacques Dominique Falorni a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Louis Antoine Falorni.

**Pour avis,**

N° 165

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale :** Design Habitat Construction  
**Capital :** 1000 € **Siège social :** Empire Pole de Suartello, route de Suartello, 20090 Ajaccio  
**Objet :** Travaux de maçonnerie générale, gros et second oeuvre du bâtiment, toutes opérations de promotion immobilières, designer d'espaces dessinateur projeteur, réalisation de plans architecturale, bureau d'études, l'achat vente de biens immobiliers, l'étude du projet immobilier, toutes opérations industrielle et commerciale  
**Durée :** 99 ans. **Président :** Mme Parrilla Evelyne, Therese demeurant Montée Saint Jean, bt J, 20090 Ajaccio. La cession des actions de l'associé unique est libre. Toutes actions donne droit dans les bénéfiques et à l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle présente. RCS : Ajaccio.



**1, rue Notre Dames de Lourdes  
 20200 Bastia  
 Tel : 04.95.34.84.34**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS, en cours d'immatriculation au R.C.S. de BASTIA, dénommée MSSE, au capital de 15.000 €, ayant pour objet toutes activités touristiques consistant à accueillir une clientèle de passage sur un terrain aménagé de camping, de caravanage, de tentes, de résidences mobiles de loisirs et des habitations légères de loisirs démontables ou transportables. Le siège est fixé à LUCIANA [20290] - Maison RAFFAELLI - Casamozza ; M. Jean-François RAFFAELLI, demeurant à LUCCIANA [20290] - Maison RAFFAELLI - Casamozza, est nommé Président pour une durée illimitée. S'agissant des conditions d'admission aux assemblées, les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés par la loi sont exercés par l'associé unique qui en cette qualité ne peut déléguer ses pouvoirs. En cas de perte du caractère unipersonnel de la société, tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom ; pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de perte du caractère unipersonnel de la société, toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément préalable donné par décision collective extraordinaire des associés.

**N° 167**

**AVIS DE DISSOLUTION**

Suite à l'AGE du 31/12/2017, les associés de la SARL LA VIEILLE CAVE, SARL au capital de 7.622,45 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 391.699.600 dont le siège social est sis ALGAJOLA ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Dominique SANTUCCI, Gérant, a été nommée en qualité de liquidateur. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de BASTIA.

**N° 168**

**MAMELI**

**Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 50.000 euros  
 Siège social : Maison Battesti  
 20220 San Antonino  
 422 869 024 RCS Bastia**

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2019 : L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Bastia.

**Pour avis,**

**N° 169**

**AVIS DE LIQUIDATION**

Suite à l'AGE du 15/01/2018 de la société SARL LA VIEILLE CAVE, SARL en liquidation au capital de 7.622,45 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 391.699.600 dont le siège social est à ALGAJOLA, et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Dominique SANTUCCI, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de BASTIA.

**N° 170**

**CALOU**

**SARL au capital de 8.000 €  
 Siège social : Valle Longa  
 Rte de Capicciola - 20144 Zonza  
 RCS Ajaccio 834 440 729**

Suivant AGE du 25 octobre 2019, démission de son poste de gérante de Mme Céline DUPIN épouse MARCHI, avec effet rétroactif au 4 janvier 2018. Nomination comme nouvelle gérante de Mme Marie-José SALAMERO épouse DUPIN demeurant au 18, chemin des Layres, 34410 SERIGNAN avec effet rétroactif au 4 janvier 2018.

Mention au RCS d'Ajaccio.

**N° 171**

**I LUCE**

**Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 10.000 euros  
 Siège social : Résidence les 3 C  
 Route de Calvi, 20220 Ile-Rousse  
 835 161 985 RCS Bastia**

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2019 : L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Bastia.

**Pour avis,**

**N° 172**

**U CALASOLE**

**Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 7695.00 €  
 Siège social : C/O Cabinet Clair  
 Immeuble Les Remparts  
 Boulevard Wilson, 20260 Calvi  
 829 557 594 RCS Bastia**

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2019 :  
 - Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

**Pour avis, la gérance.**

**N° 173**

**AVIS**

Par assemblée du 28 octobre 2019, les associés de la société « MARIANA GRAND PARC », SCCV en liquidation au capital de 10.000 €, dont le siège de liquidation est ZA de Folelli, 20213 Folelli [492 300 652 RCS Bastia], ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé la société BRANDIZI PROMOTION, liquidateur, de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 28 octobre 2019. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

**N° 174**

**LA MADELEINE**

**SASU au capital de 1500,00 Euros  
 58, Bd la Madeleine, 06000 Nice  
 800985467 R.C.S. Nice**

Par décision de L'Associé Unique en date du 08/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 2 avenue Sylvère Bohn, 20169 BONIFACIO à compter du 08/10/2019. Présidence : Monsieur Noël FABY, demeurant 4 rue St Jean-Baptiste, 20169 BONIFACI. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nice.

**N° 175**

**CORSICA SOLE CONSEIL**

**Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 544.620 €  
 Siège social : 1, avenue Emile Sari  
 20200 Bastia  
 814 623 633 R.C.S. Bastia**

**MODIFICATIONS**

Suivant procès-verbal en date du 18 octobre 2019, les Associés ont pris acte de la démission de Monsieur Cyrille COUDYSER de ses fonctions de directeur général à compter du même jour. Mention sera faite au RCS de Bastia.

**N° 176**

**CORSICA SOLE**

**Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 56.000 €  
 Siège social : Village  
 20251 Pancheraccia  
 509 986 030 R.C.S. Bastia**

**MODIFICATIONS**

Suivant procès-verbal en date du 18 octobre 2019, les Associés ont pris acte de la démission de Monsieur Cyrille COUDYSER de ses fonctions de directeur général délégué à compter du même jour. Mention sera faite au RCS de Bastia.



**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010**



Actulegales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**  
 Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  **Infolegale**

# Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :  
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

## JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€**       Pour un an à la version web pour **30€**  
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non  
et de ses partenaires  Oui  Non

**Ci-joint mon règlement par :**

Chèque à l'ordre d'ICN  Carte bancaire

N° :

Expire fin : \_\_\_\_\_ Clé : \_\_\_\_\_ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033



POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES, ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

**CORSE REGIPUB SAS M. STÉPHANE BRUNEL**  
TÉL. 0612 03 52 77  
mail: [brunel.stephane@yahoo.fr](mailto:brunel.stephane@yahoo.fr)

**POUR ANNONCER LES RENDEZ-VOUS DE VOS ASSOCIATIONS ET COMMUNES**

**INFO.ICN.SERVICE**

sur [www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde, collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures des services divers



Réunions, colloques, meetings

Assemblées générales, conseils municipaux, messes, cérémonies, travaux



Inscriptions, recrutements, concours



JE VEUX COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE, JE CRÉE MON COMPTE SUR [www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)



SITES SEVESO

# L'ÉTAT PRIÉ DE REVOIR SA COPIE

**43 ans après la catastrophe de Seveso, 18 ans après l'explosion de l'usine AZF de Toulouse et un peu plus d'un mois après l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen, l'Amaris, association de collectivités concernées par la présence de sites Seveso seuil haut, publie un rapport qui invite les pouvoirs publics à revoir la prévention des risques mais aussi la réponse en cas d'accident industriel.**



Le 10 juillet 1976, à Meda, dans le nord-ouest de l'Italie, une fuite se produit à l'usine chimique Icmesa, un nuage de dioxine se répand sur les communes voisines dont celle de Seveso, plusieurs centaines d'hectares sont contaminés, près de 200 personnes, principalement des enfants sont atteints de cloracné et doivent être hospitalisées, des dizaines de milliers d'animaux sont tués ou doivent être abattus. L'accident de Meda, qui restera dans les mémoires sous le nom de « catastrophe de Seveso » va inciter les Etats européens à se doter d'une politique commune en matière de prévention des risques industriels majeurs, avec l'instauration, le 24 juin 1982, de la première directive Seveso qui impose aux Etats et aux entreprises d'identifier les risques associés à certaines activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour y faire face. Au fil des années, elle sera modifiée et renforcée. En France, la loi « Risques » du 30 juillet 2003, aussi connue sous le nom de « loi Bachelot » prévoit notamment la mise en œuvre, par l'Etat, de plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Elle vise également à renforcer la protection des riverains de sites industriels à risque.

Plus de 16 ans après son entrée en vigueur, la France est-elle désormais parée face aux risques industriels ? Pas vraiment, non, estime l'Amaris, association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs. Le 5 novembre, elle a rendu public un livre blanc consacré à la mise en protection des activités riveraines des sites Seveso seuil haut, à la fois état des lieux et recueils d'enseignements et d'observations.

À l'heure actuelle, si la quasi-totalité des Plans de prévention des risques technologiques ont été approuvés. « Pour autant, estime l'Amaris, la dynamique de leur mise en œuvre n'a pas trouvé sa vitesse de croisière et à la lumière des observations réalisées sur plusieurs territoires concernés, faible culture du risque, efficacité limitée des actions d'information préventive, blocages d'ordre technique et financier, systèmes d'alerte inadaptés, constituent tout autant de facteurs contribuant à ralentir la mise en sécurité des habitants et des activités économiques riveraines ». Revenant sur la gestion de l'incendie de l'usine Lubrizol, survenu le 26 septembre dernier à Rouen, puis sur ses conséquences, l'association souligne qu'elle soulève « de nombreuses questions sur la pertinence des dispositifs de communication utilisés et sur le rôle et la coordination entre les différentes parties prenantes ». La gestion et la communication de crise sont du reste jugées avec une certaine sévérité dans le livre blanc d'Amaris, pour qui les moyens sont insuffisants et qui dénonce par ailleurs le fait que les collectivités se voient dessaisies de leur rôle dans l'organisation des secours. Si le plan communal de sauvegarde (PCS) donne aux maires un rôle important dans l'organisation de la sécurité civile, reste que, pour faire face à une crise

survenant sur leur territoire, il doivent pouvoir « prévoir l'organisation et les mesures de sauvegarde à mettre en place ». Or, assure l'Amaris, dans les faits, les maires sont dessaisis de la gestion de crise technologique : « ils ne sont pas informés, ou alors trop tardivement ou que très partiellement, pour engager les procédures dans leur commune. Trop souvent, ils bénéficient de l'information publique transmise par le préfet aux médias ». De même, si différents acteurs (service de l'Etat, armées, Samu, hôpitaux, services d'incendie et secours) travaillent en concertation avec les sites Seveso sur l'élaboration des plans particuliers d'intervention (PPI), « les communes, manifestement considérées comme non expertes, ne sont pas concertées. Dans le cadre du PPI, le PCS de la commune n'est pas pris en compte, que ce soit lors de l'élaboration du plan ou lors de son déclenchement en cas d'accident. Il serait pourtant bénéfique de prendre en compte des connaissances dont les communes disposent sur leur territoire ».

L'association relève par ailleurs que le déclenchement de l'alerte par les pouvoirs publics « souvent différé de peur de générer un potentiel mouvement de panique » s'avère souvent extrêmement contre-productif. Quant à la communication de crise, qui « repose sur le préfet et a pour objectif initial d'informer et rassurer le citoyen, sans autre forme de dynamique » elle relève, sous sa forme actuelle, à savoir « exclusivement descendante, incarnée par le communiqué de presse et le numéro vert » d'une culture de la communication qui, à l'heure des réseaux sociaux et complètement « dépassée ». De même, dit-elle « pour tisser des liens de confiance avec la population, la nécessité de communiquer sur les événements dès lors qu'ils sont perceptibles à l'extérieur du site est avérée. Si certains sites l'ont compris, cette démarche reste encore trop marginale ».

L'Amaris préconise donc de redonner aux communes et intercommunalités la place qui, de par la loi, leur échoit, en les informant sans délai en cas d'accident, en les associant à l'organisation des secours mais aussi d'une communication dépoussiérée, multicanale.

Fondée en 1990, l'Amaris regroupe une centaine de collectivités -communes, intercommunalités- dont le territoire accueille un ou plusieurs sites Seveso seuil haut. On cherchera en vain, dans la liste de ses membres, une commune ou une intercommunalité corse, bien que l'île abrite pas moins de 10 établissements classés Seveso, dont 4 établissements de stockage et de distribution de gaz relevant du seuil haut et 2 unités de stockage d'explosifs relevant du seuil haut, auxquelles s'ajoutent 2 établissements de stockage d'hydrocarbures relevant également du seuil bas et 2 stockages de liquides inflammables rattaché aux 2 centrales électriques de la Corse relevant du seuil bas. Les communes concernées sont Ajaccio, Bastia, Lucciana, Morosaglia et Ventiseri.

D'après photo DR

REPÈRES



# BASTIA SE DOTE D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ



Photo Christophe Giudicelli

**L'inventaire non exhaustif de la faune et de la flore bastiaise regroupe environ 1 200 espèces. L'objectif de cet atlas de la biodiversité est de localiser ces espèces afin de mieux les faire connaître aux habitants mais aussi d'aménager la ville dans le respect de l'environnement.**

**G**rande ville et urbanisation ne signifient pas zone exempte de toute biodiversité. Rien de comparable avec les millions d'espèces animales et végétales que l'on peut trouver dans la forêt amazonienne mais la ville de Bastia en compte tout de même 1500. Cette liste non exhaustive est le résultat d'un an de travail débuté en 2018 par la municipalité avec le soutien financier de l'Agence française pour la Biodiversité et dont les résultats viennent d'être présentés en ce début de novembre. Sur le terrain, spécialistes de la faune et botanistes ont exploré de jour comme de nuit les différents recoins de la ville à la recherche d'animaux et de plantes. «*Nous nous sommes rendus sur des sites témoins, le secteur de l'Arinella pour les zones humides, les crêtes au-dessus de la ville pour le rupestre, les poches de nature que l'on peut encore rencontrer dans les secteurs urbanisés, les espaces verts. La ville compte aussi des espaces boisés et des espaces de maquis*» explique Pasquale Moneglia du cabinet d'étude Endemys en charge de la réalisation de cet atlas de la biodiversité. Le résultat de cet inventaire naturaliste est surprenant. Environ 1000 végétaux différents et 369 espèces animales parmi lesquelles 70 vertébrés et 299 invertébrés, ont ainsi été découverts. «*Sur le territoire de la ville de Bastia vivent 62 espèces protégées mais également 7 espèces menacées au niveau national, comme la tortue d'Hermann, le milan royal ou encore l'anguille européenne. Sur les crêtes, dans les zones rocheuses, on retrouve des lézards et le hérisson cohabite très bien en harmonie avec l'homme. On retrouve également des hiboux*» ajoute Pasquale Moneglia. Preuve que la ville n'est pas seulement la zone d'habitat d'espèces nuisibles comme les cafards ou les rongeurs. À l'heure où, à l'échelle de la planète, la biodiversité décline à vue d'œil et de nombreuses espèces disparaissent ou ont disparu durant ces trente dernières années, la réalisation d'un tel inventaire n'est pas anodine. Dans la salle de réunion du cinquième étage de la mairie de Bastia, on évoque surtout l'urbanisation. «*Avoir une connaissance approfondie de la biodiversité, c'est important dans le cadre de l'élaboration en cours du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. Cela nous permet de savoir jusqu'où nous pouvons aller*

*dans le développement*» explique Pierre Savelli, maire de Bastia. Cet atlas se veut également une aide à la décision en matière d'urbanisme. Trois zones, allant d'enjeux faibles à forts, ont été identifiées et zonées. Des espèces ont également été repérées dans certaines zones constructibles. L'objectif est d'imposer plus de contraintes concernant les constructions avec notamment la présence d'écologues sur les chantiers. «*L'atlas est un outil qui va nous permettre de trouver un équilibre entre protection de l'environnement et notre objectif qui est d'augmenter le nombre d'habitants*» lance Paul Trieri, adjoint au maire de Bastia en charge de l'urbanisme. Il faut dire que selon les différents services réunis pour la présentation de cet atlas de la biodiversité, certains habitants n'ont que faire de l'environnement. «*Certains d'entre eux nous demandent de venir couper un arbre car il cache la vue sur la mer ou il perd trop de feuilles. Certains se plaignent également des bruits d'oiseaux...*» peut-on entendre dans les échanges entre les différents interlocuteurs. Ces espèces en centre-ville ont une utilité, rappelle Elodie Minard, chargée de mission développement durable pour la ville de Bastia: «*Les arbres permettent de prévenir les risques naturels comme les inondations et la présence de chauve-souris permet de lutter contre les moustiques*».

L'atlas de la biodiversité n'est pas seulement fait pour rester rangé sur les étagères dans les bureaux des urbanistes. «*L'objectif est de le communiquer auprès de la population*, explique Elodie Minard. *Nous avons réalisé des fiches pour expliquer les différentes espèces que l'on retrouve sur la commune de Bastia, mais également des films qui seront disponibles sur internet. L'objectif à plus long terme est également que les citoyens participent à cet inventaire. Il permettra aussi d'avoir un suivi des différentes espèces.*» Dans les cartons de la municipalité, la réalisation dans le quartier du Guadellu, derrière le palais de justice d'une zone réservée à l'agriculture multifonctionnelle et également la création de 32km de sentiers, de chemins, de zones de ballades qui permettra de relier les différents quartiers de la ville mais aussi de reconnecter une population urbanisée avec l'environnement naturel. ■ **Christophe GIUDICELLI**

## POLITIQUE/FISCALITÉ

### Un manque à gagner «de dingue»?

**Déposé par les députés** Vincent Ledoux, Patricia Lemoine et Lise Magnier, membres du groupe UDI, Agir et Indépendants (UAI), le projet d'amendement à la loi des finances 2020, relatif à la TVA sur les alcools et vins produits et consommés en Corse, qui induirait «plus de 20 M€ de manque à gagner chaque année», a remis sur le tapis la question des «cadeaux fiscaux» faits à la Corse. Et, par voie de conséquence, celle de leur coût pour l'Etat. La Corse, tout en offrant, à la presse nationale un fort joli marronnier à servir chaud en toute saison, coûterait à la France «un pognon de dingue».... Reste à savoir combien, au juste. Question à laquelle répond un récapitulatif publié le 5 novembre par CorsiStat, service d'observation et d'analyse socio-économique de l'Agence pour le développement économique de la Corse : «Selon les données du ministère des Finances inscrites en lois de finances, le coût des mesures fiscales spécifiques à la Corse est de 357 M€ en 2018». Et il est estimé à 388 M€ pour 2019. Ce coût, qui s'était inscrit sur une trajectoire baissière entre 2008 et 2015 a depuis progressé à nouveau. Une tendance haussière, note CorsiStat, qui «intervient suite à la modification du taux de TVA de 19,6 % à 20 % qui contribue à augmenter l'écart entre les taux pratiqués en Corse et sur le continent notamment pour les ventes immobilières». Si la disposition spécifique sur les droits de succession, dite «arrêté Miot», affiche un coût stable depuis 2015 (20M€) les réfections sur la TVA\* se taillent la part du lion: le manque à gagner, chiffré à 200M€ pour 2018, serait de 210M€ en 2019. Se pourrait-il qu'il y ait de l'abus, de la gabegie? Ou plutôt que les Corses sont de plus en plus fauchés et consomment de moins en moins? Les secteurs du commerce et de l'immobilier sont prépondérants dans les montants de TVA nette à payer en Corse, explique CorsiStat en se fondant sur les dernières données de la direction générale des Finances publiques disponibles, en 2017. La TVA en Corse est principalement assise «sur des dépenses courantes mais aussi sur l'activité immobilière» et «Le dynamisme de la consommation des ménages est donc directement lié à la progression des montants de TVA perçue par l'État». CQFD? Reste, cela dit, à constater encore que les réfections de TVA ne se traduisent pas par des prix plus bas, à même d'inciter les ménages à consommer plus et abonder ainsi les recettes de l'Etat. Et qu'il n'est pas certain que les supprimer permette de relancer la consommation et réduire «le manque à gagner». ■ PMP

\*principalement sur la vente de vins produits et consommés en Corse (TVA à 0%); l'alimentation (TVA à 2,1% au lieu de 5,5%), certaines activités touristiques (restauration ou hébergement: TVA à 2,1% au lieu de 10%), le transport (TVA à 0% pour la part du trajet Corse-continent) et les ventes immobilières dans le neuf (TVA à 10% au lieu de 20%)

Corse - Coût budgétaire estimé en loi de finances des dispositifs fiscaux spécifiques (M€)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TVA	145	155	175	200	185	195	200	235	235	190	170	175	170	200	210
Taxe Pro (puis CFE)	0	63	64	67	71	75	5	5	6	6	6	7	7	7	7
CiC	14	17	15	18	26	28	34	48	43	45	54	51	52	62	100
FJP	0	0	8	10	13	8	12	9	10	16	21	27	36	34	33
Exonération zone franche	25	15	6	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exonération succession	2	2	3	30	25	23	23	25	16	15	20	20	20	20	20
TVA transport	4	5	5	3	5	4	4	8	3	5	5	5	5	5	6
Detaxe carbu	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Terre agricole	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Exo investissement Corse	2	2	3	4	3	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Autres	10	10	11	10	11	7	7	11	5	7	6	6	6	6	9
<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>272</b>	<b>293</b>	<b>347</b>	<b>344</b>	<b>344</b>	<b>288</b>	<b>344</b>	<b>320</b>	<b>286</b>	<b>285</b>	<b>294</b>	<b>299</b>	<b>357</b>	<b>388</b>

Sources : LF et PLF - Ministère du budget

## TRANSPORTS

### Certification Iosa validée pour Air Corsica

Programme d'audit de l'Association du transport aérien international (Iata): International Air Transport Association] la certification Iosa est entrée en vigueur en 2001 et concerne actuellement près de 230 compagnies dans le monde. Elle intègre plus de 950 exigences couvrant l'ensemble des réglementations internationales aériennes relatives à la sécurité et doit être validée tous les deux ans. La compagnie régionale Air Corsica a une nouvelle fois validé cette certification, obtenue pour la première fois en 2009 et indispensable pour la poursuite et le développement de ses activités de collaboration commerciale avec des compagnies aériennes partenaires comme Air France/Hop, Alitalia et toutes celles avec qui elle est appelée à coopérer. Chaque compagnie membre de l'Association du transport aérien international doit en effet la détenir pour, entre autres, conclure avec ses consœurs des accords commerciaux permettant d'assurer des vols en commun, de faciliter les acheminements des passagers et des bagages sur des vols multiples. ■ AN

**22 %**

d'augmentation des trafics de camping cars durant la saison estivale 2019 tandis que les trafics de véhicules de tourisme reculent de - 6% au cours de la même période et le nombre de nuitées lors de ces 5 mois chute de 4,6% note l'ORTC. Une bonne année pour le camping sauvage, en somme.

**965 387**

passagers maritimes et aériens transportés à l'arrivée et au départ de la Corse, sur lignes régulières et charter, les trafics de septembre 2019 régressent très sensiblement de - 8,3% par rapport à 2018, soit 87 746 passagers perdus, indique l'Observatoire régional des transports de Corse (ORTC)

**927**

entreprises (hors micro-entrepreneurs) créées en Corse lors du 3e trimestre 2019 contre 827 au second trimestre 2019, soit une augmentation trimestrielle de 12,1%. Au national, la hausse se fait dans des proportions bien moins élevées, soit + 5,3%. [Sources Insee, REE-Sirene, CorsiStat]



SANTÉ/SOCIAL

## Adieu Hippocrate, bonjour Dr No ?



«Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera». Vraiment? Intitulée *Les refus de soins discriminatoires liés à l'origine et à la vulnérabilité économique*, l'étude a été rendue publique fin octobre. Réalisée à la demande du Défenseur des droits et du Fonds CMU-C, elle repose sur un testing mené de début février à fin avril 2019, au niveau national auprès de 1500 cabinets médicaux à partir de profils de patientes fictifs qui ont toutes appelé les mêmes cabinets pour obtenir un rendez-vous, afin de mesurer les différences de traitement dans l'accès aux soins des patients pour trois spécialités médicales (chirurgiens-dentistes, gynécologues et psychiatres) et selon deux critères prohibés par la loi: l'origine – ici appréhendée à partir de la consonance du patronyme – et la situation de vulnérabilité économique – en l'occurrence le fait de bénéficier de la Couverture maladie universelle complémentaire [CMU-C] ou de l'Aide au paiement d'une complémentaire santé [ACS]. Les résultats sont éloquentes: 12% des cabinets contactés ont refusé un rendez-vous à la patiente qui bénéficiait de la CMU-C ou de l'ACS alors qu'ils ont proposé un rendez-vous à une patiente non bénéficiaire qui formulait le même type de demande, pour le même type de pathologie n'ayant pas de caractère d'urgence. Ainsi, Mme Petit, qui n'est ni à la CMU-C ni à l'ACS, a obtenu 1 058 rendez-vous sur 1 513 demandes, soit un taux de succès de 70%, contre 58% pour les mêmes demandes émanant d'Anne Garnier ou Philomène Mbaye qui faisaient état soit d'une CMU-C, soit d'une ACS. «Les écarts sont constants dans les trois spécialités et ils apparaissent à la fois forts et univoques». Ces refus de soins discriminatoires sont le fait de 9% des cabinets dentaires, 11% de gynécologues et 15% de psychiatres. Leur intensité est cela dit variable selon les régions, avec une fréquence plus élevée en Ile-de-France, indépendamment de la densité médicale locale. Par ailleurs, si, globalement, l'effet pénalisant d'une aide sociale pour l'accès aux soins est subi par les patientes de toutes origines, des discriminations selon l'origine ont été relevées dans certaines régions, telles que la Bretagne et Centre-Val de Loire. L'étude pointe de plus une discrimination à la CMU-C et à l'ACS significativement plus marquée lorsque le praticien répond lui-même à la patiente: en moyenne, les chances d'obtenir un rendez-vous diminuent de 16,5 points pour une patiente à la CMU-C et de 19 points pour une bénéficiaire l'ACS si c'est le praticien qui répond directement à sa demande, contre 6,8 points et 12,1 points si c'est un secrétariat qui gère le rendez-vous. Ce qui tend à indiquer que la «secrétaire-barrage» a bon dos et que le refus de soins discriminatoire reflète bien les choix du praticien. ■ EM

## Belle moisson de trophées chez les CBW

La Corse est une terre fertile pour l'entrepreneuriat au féminin, en témoigne la bonne santé de l'association Corsican Business Women [CBW] qui a récemment organisé son 3<sup>e</sup> congrès régional des cheffes d'entreprise corses. Consacré à l'innovation au féminin, cet événement a permis à l'association de récompenser et de valoriser le travail de trois entrepreneures.

Tout d'abord, c'est Studiapp, application créée par Marie-Ange Predali, qui a reçu le trophée «Entreprise jeune et performante». Pour lutter contre l'hyper-connexion des jeunes aux écrans, cet outil ludique disponible sur Android vise à limiter l'accès aux supports numériques. Grâce à elle, les parents peuvent en effet programmer les téléphones et tablettes de leurs enfants, qui devront répondre à une série de questions style QCM pour continuer à surfer sur le web. Le trophée «Valorisation du savoir-faire traditionnel corse ou de son patrimoine» a de son côté été décerné à Aurélie Piazza-Leoni pour son entreprise A passione di Mammine. Juriste de formation, cette jeune femme a décidé de changer de cap et a obtenu un CAP pâtissier à la suite duquel elle a rénové des locaux situés au rez-de-chaussée de sa maison de village, au cœur de la Castagniccia, où elle a ouvert les portes de sa boutique le 14 juillet 2018 afin de partager les traditions culinaires héritées de sa grand-mère.

Enfin, Anne-Sophie Cadre s'est vue remettre le trophée «Impact environnemental et sociétal» pour Midgard. Au travers de cet outil de précision, cette ingénieure aéronautique engagée vise à simplifier la gestion des feux de forêt grâce à des données relevées par drone et des analyses situationnelles calculées par une intelligence artificielle en temps réel. En somme, trois business women qui démontrent une fois de plus que l'entrepreneuriat au féminin a de beaux jours devant lui en Corse. ■ MP

Savoir + ou s'inscrire://fablab.universita.corsica

612

Les chiffres de la semaine

décès de personnes sans domicile fixe recensés pour 2018, selon le rapport du Collectif des morts de la rue. Soit une augmentation du nombre de décès de l'ordre de 15% par rapport à 2017. 87% de ces personnes décédées sont des hommes. L'âge moyen au moment du décès est de 48,7 an.

300

Les chiffres de la semaine

millions de personnes risquent d'être confrontées à des inondations côtières au moins une fois par an d'ici 2050, selon une étude publiée dans Nature Communication. Et d'ici 2100, le nombre de personnes vivant sur des terres vulnérables aux inondations atteindrait 480 millions

1<sup>er</sup>

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

prix du concours national «Petits Artistes de la mémoire» 2018/2019, organisé par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, pour l'école primaire Augustin Luciani d'Erbalonga. En 10 ans, le 1<sup>er</sup> prix est allé 3 fois à une école de Haute-Corse.



# NICOLAS PAGNOL: L'HÉRITIER



Photos: Alexine Chouraqui

**Nicolas Pagnol gère depuis 2004 l'œuvre de son grand-père, Marcel, veillant à assurer la restauration de ses films et à promouvoir des écrits qui, aujourd'hui encore, peuvent parler à tous. Le 23 octobre, il était l'invité de l'association Arte in Aiacciu pour la représentation de la pièce Jules et Marcel, basée sur les correspondances de Marcel Pagnol et Raimu et dont il a signé la mise en scène. Sans doute le premier d'une série de rendez-vous puisqu'Arte in Aiacciu souhaite faire découvrir chaque année au public insulaire, et notamment au jeune public, toute l'étendue de l'héritage, artistique comme humain, qu'a laissé Marcel Pagnol.**



**Vous avez un an lorsque votre grand-père Marcel Pagnol décède. Quel souvenir a-t-il laissé à vos parents?**

J'ai très peu parlé de lui avec mes parents. Mon père est toujours resté assez évasif, je pense que cela n'a pas été facile pour lui d'être le fils de Marcel Pagnol. Devant cette stature imposante, il a pris une orientation toute différente, en devenant ingénieur électronicien. Il n'était pas porté sur les médias et le monde artistique. Ma mère est décédée très jeune. C'est surtout ma grand-mère, Jacqueline Bouvier-Pagnol, la première *Manon des sources*, qui parlait des lubies, des petites histoires, elle avait toujours les yeux qui pétillaient quand elle parlait de Marcel. Mais elle ne l'a jamais présenté comme un monument, ni une icône.

**Avez-vous des souvenirs dans le château de la Buzine?**

Non, je n'ai aucun souvenir dans ce lieu; mon grand-père l'a vendu juste avant son décès. Mais je m'en construis aujourd'hui, car je suis président de l'association du château de la Buzine qui gère la délégation de service public du bâtiment. Mais il faut savoir que Marcel n'a jamais résidé au château. La défaite française, l'occupation allemande ont mis un terme à sa grande aventure industrielle cinématographique. Il avait acheté ce château pour y installer de grands studios de cinéma, accolés aux terrains qu'il possédait déjà. Il voulait créer un véritable pôle cinématographique, malheureusement il fut dans l'impossibilité de le réaliser...

## «Je suis persuadé que les thématiques portées par Marcel Pagnol sont structurantes pour tout individu»

**Une aventure cinématographique qui débute pour Marcel Pagnol en 1931.**

À cette époque les gens du théâtre ne veulent pas du cinéma parlant, ils en ont peur, ainsi que les acteurs du cinéma muet et ils ne savent pas en faire. Marcel va se mettre au cinéma parlant, il convainc Paramount de produire une adaptation de *Marius*, il va imposer sa distribution à toute l'équipe qui avait fait le succès de cette pièce de théâtre. Avec Alexander Korda, ils apprendront à faire ensemble du cinéma parlant.

**Qui a guidé vos pas vers le cinéma?**

Après des études d'histoire laborieuses à Nice, que je trouvais très ennuyeuses, le décès précoce de ma mère, m'a donné l'envie de renouer avec un univers familial. Et là, à 25 ans, je suis parti à Paris voir ma grand-mère que je connaissais très peu et qui m'a pris en main. J'avais deux rêves dans ma vie: être comme Jimi Hendrix à la guitare ou travailler dans le cinéma... acteur, réalisateur, producteur ... je me cherchais. Elle m'a donc présenté Alain Poiret ami de la famille, producteur chez Gaumont. J'ai pu choisir d'apprendre la réalisation, il m'a mis aux retours vidéo sur un film de Gérard Oury, une adaptation d'un film de mon grand-père, *Le Schpountz*. Je me suis fait une place dans l'équipe, j'ai su convaincre mes supérieurs qui m'ont formé. J'ai tout fait: assistant réalisateur, machino, assistant caméra, assistant monteur, électro, assistant de production pendant 10 ans, mais quand ma grand-mère m'a proposé de reprendre en main les sociétés familiales, étant devenu père, j'avais un besoin de plus de stabilité, j'ai donc dit oui. Je me suis découvert une passion pour la vie et l'œuvre de mon grand-père, surtout sa vie. Au bout d'un moment, nous sommes tous à la recherche de nos racines, de nos origines, et quelle source extraordinaire de documentation j'avais entre les mains! Peu de gens ont autant de chance, et du coup j'ai traversé 70 ans de cinéma, de littérature, de théâtre, d'amitiés...70 ans d'une vie incroyable qui me passionne toujours.

**Votre démarche est-elle d'immortaliser l'œuvre de Marcel Pagnol?**

Si on prend Victor Hugo, par exemple, son nom est immortel, son œuvre également, mais qui aujourd'hui le lit encore? Qui lit aujourd'hui Voltaire? Moi, mon but, c'est de faire en sorte que l'œuvre de mon grand-père ne soit pas une collection de livres poussiéreux posés sur une belle étagère. Je veux que son œuvre soit montée au théâtre, que ses films soient réadaptés, que tous ses textes soient proposés aux nouvelles générations en utilisant des supports modernes: internet, bandes dessinées, dessins animés, séries... Je suis persuadé que les thématiques portées par Marcel Pagnol sont structurantes pour tout individu: l'entraide, l'acceptation de la différence de l'autre dans le respect de soi-même, le rapport à la nature, le fait de la connaître et l'aimer, l'amitié, la famille, la découverte de soi et du monde. Passer de l'enfance au monde adulte avec des racines solides qui vont pouvoir donner des ailes... C'est ça, Pagnol.

**Quatorze œuvres (romans, pièces, mémoires) de Marcel Pagnol ont déjà été adaptées en BD. Dont *La gloire de mon père*, traduite en provençal: *La glori de moun paire*; cette traduction répond à une demande?**

Oui, c'est une commande du département, pour les collègues et les lycées. Le 14 novembre, nous éditons dans la même langue *Le château de ma mère*, et d'autres textes suivront...J'ai été très étonné par les ventes inespérées de ces ouvrages, en constatant qu'il y a toujours un attachement à la culture provençale.

**Dans les volumes qui restituent la correspondance de votre grand-père, quelles ont été vos plus belles surprises?**

Il y en a deux. Sa correspondance avec son père, Joseph, des écrits drôles, parfois très durs, notamment sur la mort de son frère Paul. Et il y a aussi cette amitié incroyable avec Albert Cohen qui commence au collège à Marseille et qui va continuer tout au long de leur vie bien qu'ils soient éloignés géographiquement.

**On le sait moins mais Marcel Pagnol était aussi un «scientifique romantique». Une anecdote à ce sujet?**

Dans son livre *Confidences*, mon grand-père, passionné par la recherche du mouvement perpétuel, raconte qu'il avait construit une machine à vapeur... qui avait explosé dans son appartement parisien. Le piston de la machine a traversé le plafond et s'est planté dans la baignoire d'André Malraux qui prenait un bain. Marcel ne connaissait pas ce jeune homme qui vivait au-dessus de chez lui, chacun travaillant à sa future gloire.

**Autre passion de votre grand-père, la pêche. Vous en avez hérité?**

Il adorait pêcher dans son moulin de la Sarthe, il pêchait aussi à St-Tropez avec son ami René Clair. Pour ma part, je pêche un peu partout dans le monde; on est un gosse avec une canne à pêche, on est plein de rêves et d'espoirs, parfois on est surpris, parfois on est déçu, mais le partage sur un bateau avec des copains c'est la pêche au rire et à l'amitié.

**Raimu et Pagnol, une grande passion?**

Une passion dévorante, artistique; tout ce qui a été écrit dans la pièce *Jules et Marcel* est vrai. Leurs correspondances mêlaient toujours l'amour et la provocation. En tant que metteur en scène, je ne voulais pas restituer sur scène qu'une lecture, mais installer des situations: rire, émotions.

**Qu'y a-t-il à dire sur Marcel Pagnol et la Corse?**

Bien qu'ayant très peur du bateau et de l'avion - qu'il ne prendra jamais - il s'est rendu quelques fois à Ajaccio, au Scudo, chez Tino Rossi. Ils se sont rencontrés à l'Olympia dans les années 1930. Cette amitié était si forte que mon grand-père a fait de lui son exécuteur testamentaire. C'est lui qui a géré la succession pour la famille. Ma grand-mère me racontait que durant leur séjour chez Tino à Ajaccio, dans les années 1960, l'artiste venait chanter la sérénade sous sa fenêtre... Ils avaient également tourné ensemble dans *La belle meunière*, un four total! Mais il y avait beaucoup de tendresse entre les couples Rossi et Pagnol.

**Avec un tel héritage, que voulez-vous transmettre à vos enfants?**

Que le bonheur c'est les autres, être capable de regarder le monde avec ses propres yeux, de rester dans le réel qui, seul, a le pouvoir de nous rendre heureux. Je n'ai pas à leur transmettre cette passion que j'ai pour mon grand-père, c'est à eux de la trouver. Je leur donne des pistes, mais mon plus grand travail est qu'ils aient confiance en eux. ■

**Propos recueillis par Joëlle ORABONA**





## A cittadella di Corti Une citadelle pour horizon

2019 marque les 600 ans du castellu médiéval de Corte, seule citadelle située dans l'intérieur de l'île. À cette occasion, le Musée de la Corse propose aux visiteurs de vivre une expérience immersive, sous la forme d'un spectacle audiovisuel et graphique qui évoque la place de ces fortifications dans l'histoire de la Corse mais aussi leurs transformations et laisse entrevoir ce que pourrait être leur futur. Il présente ainsi des reproductions et des projections d'une partie de la collection des plans conservés par le Service historique de la Défense, Centre d'archives du ministère des Armées, qui sont consacrés à cette place-forte de Corti. De même, autour d'une maquette en relief, la projection d'une série d'interviews (élus, chercheurs, artistes...) permet de remonter le temps, de la construction de la citadelle jusqu'à son avenir. En outre, un nouveau parcours de visite, enrichi d'une expérience de réalité augmentée, est ouvert sur le chemin de ronde ouest pour permettre de découvrir des lieux méconnus du site (notamment le quartier disparu des Castellacce); ces installations ouvertes à la mi-novembre 2019 pour une durée d'un an, seront par la suite pérennisées dans le cadre d'un projet global de réhabilitation de la citadelle. Pour compléter ce spectacle et ce parcours, un espace pédagogique et interactif dédié au jeune public (6-11 ans) sur le thème « Derrière les murailles » avec une présentation ludique des chroniques de la place défensive de Corte du Moyen Âge à nos jours; mais aussi une exposition de photographies d'Armand Luciani accompagnées de textes de Marie Ferranti & Jean-Yves Acquaviva, *In Terra d'Omi*.

Du 16/11/2019 au 31/03/2021. Musée de la Corse, Corte. ☎ 04 95 45 25 45 & [www.musee-corse.com](http://www.musee-corse.com)



## Tzigane

Né en 1957 à Donetsk, en Ukraine, Pétia Iourtchenko a intégré à l'adolescence le Théâtre Romén de Moscou, seul théâtre musical et dramatique tzigane au monde, fondé au début des années 1930. Il sera le plus jeune comédien, danseur et chanteur de l'histoire du théâtre. Après s'être produit avec lui durant plusieurs années, dans toute la Russie, ainsi qu'à l'étranger, il quitte le Théâtre Romén et s'installe à Paris, en 1989. Il forme, avec Pascal de Loutchek (guitare et arrangements) et Lilia Roos-Dalskaïa (chant et danse) le trio Arbat, consacré aux musiques tziganes russes et d'Europe de l'Est. Puis en 1994, il fonde la compagnie Romano Atmo (l'âme tzigane), qui a pour but de préserver la culture, la tradition et la danse tziganes. Composée de danseurs de nationalités et d'origines différentes, elle présente depuis une vingtaine d'années des spectacles pour lesquels Pétia Iourtchenko, perfectionniste, crée sur mesure les jupes des danseuses, mêlant inspiration personnelle et respect de la tradition. Pour *Tzigane*, réalisé avec le concours de la metteuse en scène Johanna Boyé, il revisite les idées reçues sur ce peuple nomade au travers d'une dizaine de tableaux mêlant la danse, le théâtre et le chant, avec la participation de Lilia Roos-Dalskaïa accompagnée de ses musiciens.

Le 13 novembre, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)



## Un truc super

Il est élégant, mais bedonnant; timide mais impulsif; pataud mais motivé; généreux mais calameux. Pour se sentir aimé, il dirait n'importe quoi: qu'il est un danseur exceptionnel qui ne supporte pas la médiocrité chez ses partenaires, par exemple. Elle est brillante mais hyper-émotive; dynamique mais sujette aux coups de mou; douée et perfectionniste, mais jamais satisfaite d'elle-même. Un stage de danse les amène à faire équipe ensemble. Pas le choix! Ils vont devoir élaborer un duo et le présenter en spectacle. Faire avec ce qu'on a et ce qu'on est difficile, mais faire avec l'autre est encore plus compliqué. En trois jours, ces deux-là vont se haïr, se mentir, s'invectiver, jusqu'à se voir tels qu'ils sont. Traité sur le mode burlesque, ce spectacle de la Compagnie de la Casquette (Belgique) explore les relations humaines en mettant en exergue la complexité du comportement lorsque les problèmes d'estime de soi s'en mêlent: se croire très bon alors qu'on est nul; se sentir nul alors qu'on est très bon ou se sentir tellement nul face à l'autre tellement bon, sont quelques-unes des multiples variations de l'estime de soi quand il s'agit pour deux personnes de travailler ensemble. Que ce soit dans le cadre de l'école, du travail, des loisirs, de la famille, toujours, nous sommes confrontés au regard de l'autre sur nos capacités et face à ce regard, qui peut influencer nos choix de vie, nous construisons notre propre image et l'impression que nous avons de nous-même. Initié par le comédien Miguel Camino avec la collaboration d'Isabelle Verlaine (auteure et metteuse en scène) ce projet a été réalisé en partenariat avec l'Aria Corse et le Centre culturel René Magritte de Lessines. Sur scène, Alexandra Nicolaïdis et Miguel Camino incarnent ce duo improbable tandis que la pianiste Félicie Cavalière accompagne mouvements et émotions, comme dans les salles du cinéma muet d'autrefois. Pour tout public à partir de 6 ans.

Le 13 novembre, 14h30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & [www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)

Le 16 novembre, 15h. Salle Cardiccia, Migliacciaru. ☎ 04 95 56 26 67 & [www.centreculturelanima.fr](http://www.centreculturelanima.fr)







AOP

# MIEL DE CORSE

## LE GOÛT DU MAQUIS

[www.mieldecorse.com](http://www.mieldecorse.com)





# Les Rendez-vous du Numérique

**Créateurs, dirigeants de TPE ou PME, professionnels du tourisme, ces rendez-vous sont faits pour vous !**

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud vous accompagne dans vos projets numériques :

## Ateliers collectifs :

Les étapes clés pour booster le trafic de son site web, marketing digital, référencement, publicité,...

**AJACCIO**

**18 novembre**

9h30 > 12h00

Palais des Congrès

**SARTENE**

**19 novembre**

9h30 > 12h00

Centre d'art polyphonique

**PORTO-VECCHIO**

**25 novembre**

9h30 > 12h00

Gare maritime

## Diagnostics personnalisés

Demandez un diagnostic personnalisé et bénéficiez d'un regard expert et objectif sur vos pratiques.

Infos et inscriptions :

[www.dispositifnumerique-cci2a.com](http://www.dispositifnumerique-cci2a.com)



Pour tout renseignement :

04 95 51 55 55

[julie.fernandez@sudcorse.cci.fr](mailto:julie.fernandez@sudcorse.cci.fr)